



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent du patrimoine canadien**

---

CHPC



NUMÉRO 130



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 8 novembre 2018**



**Présidente**

**Mme Julie Dabrusin**



## Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 8 novembre 2018

● (1100)

[Français]

**La présidente (Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.)):** Nous allons commencer la 130<sup>e</sup> réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Aujourd'hui, nous poursuivons l'étude du projet de loi C-369, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale des peuples autochtones).

[Traduction]

Nous accueillons notre premier groupe de témoins: Ry Moran, du Centre national pour la vérité et réconciliation, et Terri Brown, du Cercle des survivants du Centre national pour la vérité et réconciliation.

Nous allons commencer par vous, monsieur Moran.

**M. Ry Moran (directeur, University of Manitoba, Centre national pour la vérité et réconciliation):** Oui. Très bien.

Je vais faire quelques brèves remarques liminaires.

[Français]

Merci de nous recevoir ici.

[Traduction]

Je tiens à vous présenter Terri Brown, présidente du comité des survivants du Centre national pour la vérité et réconciliation. Il est très important que nous amorçons ce dialogue avec les survivants et que nous nous rappelions sans cesse que la conversation que nous avons aujourd'hui porte sur les survivants, sur ce qu'ils ont subi et sur les séquelles laissées en héritage à leurs familles et à leurs collectivités.

Je cède la parole à Terri.

**Mme Theresa Brown (présidente, National Centre for Truth and Reconciliation, Survivors Circle):** Bonjour à tous. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour faire un court exposé. J'aimerais vous parler brièvement de ce que c'est que d'être une survivante.

Quand j'avais 10 ans, j'ai été enlevée, privée de l'amour de ma famille, de ma communauté et de ma nation. On m'a assigné un numéro et on m'a enfermée. Mon histoire n'est pas unique. Nous avons subi des sévices psychologiques, physiques, spirituels, émotionnels et sexuels, de même que toutes sortes de violations des droits de la personne. Mon histoire est tragique, mais je suis reconnaissante d'être ici. Nombre de mes camarades de classe ont disparu, sont mortes et n'ont plus jamais été revues par leur famille.

Nos histoires sont une offrande pour vous, pour le Canada, afin que nous puissions redresser la situation. Nous n'avons pas à porter seuls le poids de cette honte. Nous devons nous réconcilier. Une fête

nationale enverra le message que notre histoire est importante, que nous sommes importants et que l'on nous croit.

Une journée spéciale et distincte où nos petits-enfants pourraient déposer une couronne, déposer du tabac, prier et se souvenir est importante pour moi et pour les autres survivants. C'est aussi l'occasion pour notre pays de se souvenir et d'affirmer: « plus jamais ». Nous voulons avoir l'assurance que, lorsque nous serons partis, cet esprit de vérité et de réconciliation survivra pour les générations futures.

Nous demandons au Canada d'envisager de réserver une journée spéciale et distincte, qui ne serait pas associée à une autre journée, une journée où nous affirmerons ensemble: « plus jamais ».

Merci. *Mahsi cho.*

● (1105)

**M. Ry Moran:** Merci, Terri, et merci à vous tous de nous accueillir. Ces conversations sont manifestement d'une très grande importance pour notre pays.

Il y a quelque temps, j'ai reçu un appel de gens de l'Alberta qui me demandaient pourquoi j'avais affirmé qu'il était nécessaire d'inculquer aux étudiants de cette province des connaissances sur le concept de « génocide culturel » dans notre pays. J'ai répondu très clairement qu'en ouvrant la première page du sommaire de la Commission de vérité et réconciliation, on voit qu'après une étude exhaustive et détaillée de l'histoire de notre pays, la CVR a été forcée de conclure qu'aucune autre expression ne décrivait la réalité que celle de « génocide culturel ».

C'est très difficile à accepter pour notre pays. C'est un concept excessivement difficile à saisir pour nous collectivement, parce que nous sommes perçus depuis tellement longtemps comme un pays d'aide humanitaire, de maintien de la paix et de défense des droits de la personne. Pourtant, en examinant les données probantes, nous constatons à maintes reprises que ces droits de la personne ne s'appliquent pas pleinement aux peuples autochtones dans notre pays et qu'y subsiste encore aujourd'hui une vaste crise des droits de la personne dans certains domaines, en particulier en ce qui a trait aux services à l'enfance et à la famille.

Cela signifie que le Canada traverse un douloureux processus d'éveil, de prise de conscience, de réflexion, d'admission de la vérité, de guérison et, bien sûr, de réconciliation.

Lorsque nous prenons un peu de recul et regardons les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, on constate que le concept de mémoire et la consolidation de cette histoire douloureuse dans notre conscience nationale sont répétés dans bon nombre d'entre eux. Il ne fait aucun doute que cette journée nationale de commémoration est très importante à cet égard, afin que nous ayons l'occasion, comme pays, de nous réunir avec humilité, avec un profond respect et une profonde tristesse pour réfléchir aux gestes que cet État a posés.

Pour bien concevoir cette journée, il nous faut comprendre qu'il ne s'agit pas d'un simple devoir de mémoire, mais d'une journée d'éducation. Nous devons continuer de raconter ces histoires encore et encore dans ce pays et pendant très longtemps, car la réconciliation ne se fera pas du jour au lendemain. Nous devons nous préparer à un long processus.

Il faut aussi comprendre le contexte de cet appel à l'action, car il y a d'autres appels à l'action. L'un d'eux consiste à réclamer un monument national. Un autre réclame que des statues commémoratives soient érigées dans chaque capitale provinciale. On requiert encore que les communautés elles-mêmes soient habilitées à établir leurs propres discours. On demande à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada de reconnaître comme il se doit les lieux physiques de violations massives des droits de la personne, qui ont été reconnus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Grâce à ces appels et en envisageant l'avenir du pays dans une perspective de cinq ou six ans, je vois un pays où les sites des pensionnats auront été marqués, où ils auront été officiellement reconnus par l'État et où des monuments commémoratifs auront été érigés afin que des dirigeants, des étudiants, des survivants, des Autochtones et des non-Autochtones s'y réunissent pour réfléchir à l'histoire. J'entrevois un avenir où les communautés pourront continuer de raconter comment elles ont été forcées de subir cette évolution très difficile du Canada.

Je considère que ce sont là des mesures puissantes pour les générations futures au pays. C'est pour elles que nous faisons notre travail. Mes jeunes enfants, âgés de neuf et six ans, vont maintenant dans des écoles où l'on parle des pensionnats. C'est très positif, mais bien d'autres générations suivront et il faut leur donner l'occasion de réfléchir aux grandes injustices qui ont été commises.

Avant de passer aux questions, j'aimerais parler très rapidement d'un concept très important. Au niveau international, le Canada, comme nation parmi d'autres États-nations, est manifestement influencé par les diverses déclarations des droits de la personne et par les engagements qu'il a pris dans leur sillage. L'une de ces déclarations, évidemment, est la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui affirme, pour la paraphraser librement, que les peuples autochtones ont le droit de voir leur histoire reflétée avec exactitude par l'État. C'est très important.

• (1110)

Mais il y a d'autres principes des droits de la personne. J'aimerais attirer votre attention sur un ensemble de principes mis à jour pour la protection et la promotion des droits de la personne afin de lutter contre l'impunité. On les appelle généralement les principes Jointe-Orentlicher.

Généralement parlant, ces principes font souvent référence au patrimoine documentaire ou à la protection des preuves de violations massives des droits de la personne, mais l'un des articles les plus importants de cet ensemble de principes se lit comme suit :

La connaissance par un peuple de l'histoire de son oppression appartient à son patrimoine et, comme telle, doit être préservée par des mesures appropriées au nom du devoir incombant à l'État de conserver les archives et les autres éléments de preuve se rapportant aux violations des droits de l'homme et du droit humanitaire et de contribuer à faire connaître ces violations. Ces mesures ont pour but de préserver de l'oubli la mémoire collective, notamment pour se prémunir contre le développement de thèses révisionnistes et négationnistes.

Cela signifie que nous devons être vigilants, non seulement pour protéger la vérité sur ce qui s'est passé, mais aussi pour nous protéger de nous-mêmes à l'avenir. La raison d'être d'un endroit comme le Centre national pour la vérité et la réconciliation est de préserver le souvenir et de poursuivre ce processus de vérité. Un appel à l'action porte sur une journée nationale, afin que l'on puisse continuer de reconnaître la gravité des violations. Cette humilité, cette réflexion, ce respect et ce devoir de mémoire doivent devenir aussi canadiens que les autres grandes valeurs que la société canadienne défend.

Je vais en rester là, mais nous avons l'occasion de nous améliorer et nous avons été appelés, comme pays, à faire mieux. Pour faire mieux, il faut inclure ce souvenir et ces occasions de réflexion dans la trame de notre tissu national, aujourd'hui, demain et pour les générations à venir.

Merci.

**La présidente:** Je vous remercie.

Nous accueillons aujourd'hui au Comité des nouveaux membres pour la journée. M. Ouellette, M. McKay, Mme Lambropoulos, Mme Wagantall et M. Zimmer. Bienvenue à ce comité.

Nous allons maintenant commencer notre période de questions et réponses par un tour de sept minutes.

Madame Dhillon, s'il vous plaît.

**Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je partagerai mon temps de parole avec le député Ouellette.

Selon vous, quel devrait être le bon jour pour réfléchir et se rappeler les horreurs du système des pensionnats?

**M. Ry Moran:** Terri, moi et d'autres avons beaucoup discuté de la question délicate de quelle serait la meilleure journée. Plutôt que de vous suggérer une journée en particulier, nous avons pensé qu'il serait bon de vous fournir quelques principes utiles pour prendre cette difficile décision.

Il existe de nombreux jours qui nous permettent de nous remémorer les événements passés dans le cadre de cette conversation sur la vérité, la réconciliation et la guérison.

Par exemple, il y a eu le jour de la signature de l'entente de principe, le jour du lancement de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les jours des cérémonies d'ouverture et de clôture de la Commission de vérité et réconciliation.

Plus récemment, les communautés ont mis en place un certain nombre de journées très importantes pour se remettre notre histoire en mémoire. Le Jour du chandail orange, en septembre, est une journée très importante qui gagne en popularité partout au pays. On a également discuté de la Journée nationale des peuples autochtones.

Il faut garder à l'esprit que cette journée doit être une journée de réflexion et de commémoration. La Journée nationale des peuples autochtones est en fait une célébration de la culture autochtone et de son dynamisme, du fait que nous sommes encore ici et que les politiques de génocide culturel n'ont pas fonctionné.

Je pense que le Jour du chandail orange est une journée très importante, mais c'est surtout une journée très importante pour les éducateurs. Ce jour-là offre des possibilités d'enseignement tellement fondamentales que j'hésiterais à interrompre le bon travail qui se fait dans les écoles.

Pour choisir cette journée, nous devons aussi penser au moment de l'année où nous voulons qu'elle ait lieu, à la façon dont les saisons viennent et se transforment, car si nous devons tenir de grands rassemblements publics, comme c'est prévu avec la création des monuments commémoratifs qui seraient érigés dans la capitale nationale et les capitales provinciales, nous devons tenir compte des facteurs qui influencent le taux de participation à ces événements, de sorte que les gens puissent y assister et célébrer pleinement.

• (1115)

**Mme Anju Dhillon:** Parfait.

Je vais céder la parole à M. Ouellette.

**M. Robert-Falcon Ouellette (Winnipeg-Centre, Lib.):** Merci beaucoup. Monsieur Moran et madame Brown, je vous suis très reconnaissant d'être venus aujourd'hui.

Mon père est allé au pensionnat. J'ai des oncles qui ont fréquenté un pensionnat.

Nous sommes allés jusqu'au bout déjà avec ce projet de loi. Il faudra qu'une date soit fixée pour les prochains témoins. Il nous faut une date et il nous la faut bientôt. Je pense qu'il n'y a plus de temps à perdre sur des généralités quant à ce que nous devrions faire. Je ne pense pas que les membres du Comité seront en mesure de fixer cette date. Il faudra compter sur les survivants et les organisations les mieux placées pour nous dire ce que nous devrions faire.

J'ai aussi soumis un projet de loi sur le 2 juin, le projet de loi C-318, originalement présenté par des survivants du Manitoba, qui correspond à la date de la publication du rapport de la CVR. Le problème, c'est que si nous continuons, en tant que peuples autochtones, à ne célébrer ou à ne commémorer que nos malheurs passés, qu'est-ce que cela crée chez nos jeunes?

Si nous envoyons toujours à nos jeunes le message que nous sommes simplement des survivants... J'aime bien la Journée nationale des peuples autochtones, car c'est une journée de célébration. Mais si peu de Canadiens prennent le temps de célébrer. Ne serait-ce pas merveilleux si nous prenions cette journée pour souligner tout ce qui est bon dans nos cultures? Nous prendrions le temps de nous souvenir, mais également de célébrer qui nous sommes pour donner de l'espoir à nos jeunes. C'est un message que je n'entends pas de la part des organisations et des gens, bien souvent. Je pense que c'est un mauvais message à transmettre à nos jeunes, parce que si les jeunes n'ont pas d'espoir, quel genre d'avenir allons-nous créer pour nous-mêmes, non seulement pour les peuples autochtones, mais pour toute la nation?

**M. Ry Moran:** En ce qui concerne l'espoir, je pense qu'il constitue un élément essentiel, parce que si nous ne croyons pas fermement que nous avons la possibilité de bâtir un pays meilleur ensemble, il n'y a pas d'espoir. Nous devons être en mesure de nous projeter dans l'avenir du pays, et cela signifie que les peuples autochtones doivent pouvoir entrevoir une riche et pleine participa-

tion dans l'avenir du pays, un pays où les identités autochtones et canadiennes ne sont pas nécessairement en conflit.

Pour ce qui est de la célébration et de la journée commémorative, cependant, ce qui est compliqué, c'est que nous avons un passé difficile et très douloureux dont nous devons nous souvenir et auquel nous devons réfléchir. Le fait de créer des occasions pour que tout le pays prenne la mesure de notre chute constitue aussi une expérience libératrice qui nous aide à comprendre tout ce que nous pouvons accomplir.

**M. Robert-Falcon Ouellette:** Je vais vous mettre au défi: les Territoires du Nord-Ouest font les deux en même temps le 21 juin.

**M. Ry Moran:** Oui. Je pense que c'est exact. Je pense que nous devons vraiment réfléchir à la forme que prendra cette journée. Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation supposaient une certaine solennité pour cette journée. Ils visent expressément les survivants et visent à commémorer cette histoire particulière, qui est très axée, malheureusement, sur l'aspect de la vérité, qui mène à la réconciliation.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas moyen de les combiner. Je pense qu'il est assez évident, quand on regarde toutes les réunions ou toutes les journées autochtones, qu'il y a toujours une certaine tension entre les deux, entre ce qui s'est passé et ce qui est devant nous.

• (1120)

**La présidente:** Votre temps est écoulé, mais j'espère que vous aurez l'occasion de poser des questions de nouveau.

[Français]

Maintenant, nous continuons avec M. Blaney.

**L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC):** Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de leur présence.

Je tiens à vous dire que nous appuyons évidemment le principe d'une journée pour reconnaître ce que les peuples membres des Premières Nations ou autres Autochtones ont subi dans les écoles résidentielles. Comme c'est notre gouvernement qui avait entamé le processus, nous appuyons le principe du projet de loi.

J'ai trouvé les échanges très intéressants. Je dois vous dire que j'ai déjà fait cette réflexion lorsque j'étais ministre des Anciens Combattants. Un collègue était venu me voir pour me dire qu'il voulait qu'on fasse du 11 novembre un jour férié.

Mon passage au ministère des Anciens Combattants m'a profondément marqué. D'ailleurs, je vois que vous portez vos coquelicots. Je vous en remercie et vous en félicite.

J'ai trouvé que l'idée de mon collègue était bonne. Je me suis donc tourné vers la Légion royale canadienne, en soutenant que c'était sûrement l'un des moments durant lesquels la nation se regroupait. J'ai demandé aux gens de la Légion royale canadienne ce qu'ils pensaient de l'idée que mon collègue mette en avant son projet le loi visant à faire du 11 novembre un jour férié. À mon grand étonnement, ils m'ont répondu qu'ils n'étaient pas d'accord. J'ai fait valoir que c'était pourtant une journée importante. Ils m'ont expliqué que, selon eux, il était plus important de tenir des activités commémoratives lors de cette journée.

Par exemple, fidèle à mon habitude, je vais me rendre dans une école vendredi après-midi où se tiendra une très belle cérémonie. Notamment, le vétéran Jean Cauchy sera présent, de même que des membres des forces armées qui ont été déployés en Afghanistan. On y jouera de la cornemuse. Je dois vous dire que je suis très fier que se déroule dans une école québécoise une telle cérémonie pour reconnaître les sacrifices des anciens combattants. Je me fais un devoir d'y aller.

Finalement, devant cet état de fait, mon collègue n'a pas présenté son projet de loi.

Monsieur Moran, je vous écoutais parler de la mobilisation des gens, tout à l'heure, et je suis d'accord avec vous. Lorsque j'étais ministre des Anciens Combattants, il y avait aussi une cérémonie pour les Autochtones, le 21 juin. Il y a un mémorial pour les anciens combattants autochtones, pas très loin d'ici. J'y voyais des membres des Premières Nations en uniforme, revêtant des vêtements traditionnels. C'était un bel événement, mais je dois admettre qu'il n'y avait pas la même mobilisation. Pourtant, on devrait célébrer la contribution des Autochtones à tous les aspects de la société, tout en se rappelant les moments tragiques.

Bref, le 11 novembre n'est pas un jour férié, et pourtant j'ai déposé des couronnes ici, à Ottawa, ainsi qu'à Lévis et à Québec. On réussit à mobiliser des personnes.

Madame Brown, vous avez dit tout à l'heure être fière que votre enfant puisse prendre connaissance de cette histoire tragique. De quelle manière le projet de loi peut-il aider les éducateurs à transmettre cette page de l'histoire et y donner un sens?

Hier, le premier ministre Trudeau nous a rappelé une autre triste page de notre histoire: nous avons refusé un bateau rempli de Juifs qui demandaient asile. Ces derniers se sont finalement ramassés dans des camps de concentration.

Comment peut-on bien faire notre travail de législateur? C'est sûr que nous partageons la volonté de transmettre cette expérience indescriptible que Mme Brown a vécue, mais comment pouvons-nous le faire de façon efficace?

Je voulais vous parler de mon expérience. Madame Brown, j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. S'il nous manque de temps, nous pourrions y revenir au prochain tour. De quelle manière peut-on transmettre aux générations futures cet épisode tragique? Comment peut-on s'en servir de façon constructive, pour que les Autochtones puissent contribuer à bâtir le Canada?

[Traduction]

**Mme Theresa Brown:** Cela se produit déjà dans les écoles depuis plusieurs années: on offre un programme d'études sur les pensionnats indiens et sur ce que nous avons véritablement vécu dans ces pensionnats. Bien sûr, il faut des gens, ce sont les éducateurs qui conçoivent le programme, ce qui est... Je crois que le premier district scolaire à prendre cette initiative était dans les Territoires du Nord-Ouest, et cela se perpétue.

L'expérience autochtone est importante. Vous avez parlé du monument aux anciens combattants autochtones. C'est une grande célébration, parce que jusqu'à il y a quelques années, nous ne connaissions pas cette histoire. Il est important que nos enfants connaissent la véritable histoire. Nous avons raconté notre histoire, vous devez maintenant nous raconter la vôtre. C'est l'élément manquant. L'histoire ne s'arrête pas avec les événements des écoles. Elle est très vaste. Elle concerne tout le pays et tous ceux qui y vivent.

Maintenant, comment pouvons-nous mobiliser les gens? Cela prendra du temps, c'est certain. Le jour du Souvenir, ce n'est pas tout le monde qui va déposer une couronne ou qui regarde la cérémonie.

J'ai un cinquième petit-enfant qui arrivera le 3 mai. Quand je serai partie, je veux que cet enfant connaisse la véritable histoire, qu'il ait un endroit où aller et qu'il puisse y déposer quelque chose en mémoire de moi. J'ai subi des atrocités, des atrocités qu'aucun être humain n'aurait jamais dû subir. Ce n'est pas qu'une histoire de survivants. Le dialogue, la conversation doit changer au Canada. Je ne prends pas cela à la légère quand on dit que je suis simplement une « survivante ». Ce n'est pas ce que je suis. Je suis plus que cela, mais cela fait partie de moi. C'est la raison pour laquelle nous souffrons, et c'est tout ce qui s'est passé depuis ce jour-là, depuis le jour où nous avons été enfermés. Je ne prends pas cela à la légère quand on parle de moi avec frivolité. Ce qui s'est passé est très grave.

Ce que je veux dire, c'est que ce ne sont pas les traumatismes qui sont célébrés, mais qu'il faut s'en souvenir, afin que cela ne se reproduise plus. Cela ne peut plus arriver à qui que ce soit au Canada, qu'il s'agisse de personnes issues de Premières Nations ou non.

Dans un esprit de réconciliation, j'espère que nous irons de l'avant rapidement, mais pas en nous disant: « Prenez la décision aujourd'hui. » Nous ne pouvons pas faire cela pour vous. De nombreuses conversations sont en cours, et au fur et à mesure que les réunions auront lieu, nous pourrions vous donner cette journée-là. Il nous faut du temps. Nous ne demandons pas cinq ans — peut-être un mois ou deux au maximum — et nous pourrions alors dire: « C'est une journée qui nous conviendra. » Nous devons tenir compte des éducateurs, des districts scolaires et de tout cela, car ils ont un rôle important à jouer dans l'éducation des enfants. Nous avons fait notre part en notre qualité de survivants, mais nous ne pouvons pas éduquer chaque personne et chaque enfant. Comme vous pouvez le voir, nous avançons en âge. Lorsque nous le pouvons, nous contribuons, mais nous ne pouvons pas tout faire.

Merci beaucoup du travail que vous avez accompli jusqu'à maintenant.

• (1125)

[Français]

**La présidente:** La parole est maintenant à M. Nantel pour sept minutes.

**M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD):** Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup aux témoins d'être ici.

Quand notre comité reçoit de nouveaux témoins, nous sommes souvent surpris de la dimension émotive qui surgit, que ce soit lors de l'étude sur le rapatriement d'artéfacts et de restes humains ou dans le contexte de cette journée nationale. Je pense que c'est un choc constant, du moins ce l'est pour moi. Je suis depuis sept ans. Au départ, j'avais des idées assez précises de ce que je venais faire à Ottawa. Depuis que je siége ici à titre de député qui représente les gens de Longueuil—Saint-Hubert, je prends conscience de l'ampleur du drame des peuples autochtones. J'ai la chance de travailler de très près avec Romeo Saganash et de compter sur un ami comme lui. J'ai pu constater à quel point, de façon généralisée au Canada, les gens se donnent bonne conscience en reconnaissant à quel point cela a dû être dur. Ce faisant, par contre, on crée une espèce de faux plancher, on crée l'illusion qu'on a compris, mais cela va beaucoup plus loin.

Lorsqu'on parlait des problèmes relatifs aux accusations de possession simple de marijuana et de la manière de gérer cela, quelqu'un a sorti la statistique suivante: à Regina, dans neuf cas sur dix, les accusations de possession simple de cannabis touchent une personne membre des Premières Nations. À mon avis, cela témoigne d'une vulnérabilité. C'est pourquoi je suis toujours ému d'entendre parler de vos réalités.

Je pense que cette médiation auprès des Blancs est au coeur du projet et que la réconciliation vise cet objectif. Cela dit, certains éléments entourant la programmation d'une journée pareille restent à définir, par exemple la thématique, les choses essentielles ou les activités commémoratives. Je ne pense pas que le projet de loi stipule tout cela.

Le débat autour de la date semble important. Il y a la Journée du chandail orange qui a lieu au mois de septembre, je pense, ou au mois d'octobre. Pour ma part, je suis Québécois, et notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste, marque le début de l'été, le début de la saison du beau temps. Je pense que le 21 juin se prête beaucoup à cette médiation: c'est la fin des classes, c'est le début de l'été, c'est le solstice. J'ai déjà raconté ici à quel point assister à une cérémonie du solstice d'été avec un aîné sur l'île Victoria, il y a deux ans, m'avait bouleversé. Il ne faut jamais oublier que nous, en tant que parlementaires, voyons normalement les choses sous une lunette pancanadienne. Nous avons notre point de vue à nous. Pour la médiation, ce serait un moment idéal pour célébrer et faire connaître les peuples autochtones.

Je pense entre autres à un spectacle de Cliff Cardinal qui a eu lieu récemment à Montréal. Il est venu présenter une pièce de théâtre à La Licorne, une oeuvre qui se situait dans le modernisme totalement. Cela n'avait rien à voir avec les habits traditionnels; on était dans le vécu contemporain.

Ne croyez-vous pas que le 21 juin pourrait effectivement être une occasion fantastique de faire connaître les peuples autochtones et de partager? S'il y a quelque chose que tout le monde partage au Canada, c'est le plaisir de voir l'été arriver, et ce serait fantastique de l'associer à vos peuples, qui sont si près de la nature.

• (1130)

[Traduction]

**M. Ry Moran:** Je vous remercie tous de vos excellentes observations et de cette bonne discussion.

À mon avis, tout cela est un peu délicat, pour vous dire la vérité. Je pense qu'il ne faut pas sous-estimer la complexité de la conversation que nous avons. Nous ne devrions pas non plus nous limiter à deux options.

Je sais que c'est une décision difficile à prendre. Je compatis avec les membres du Comité, qui doivent relever ce défi. Ce n'est pas un sujet facile. Cependant, je veux nous encourager à ne pas penser à l'immédiat, mais plutôt aux 5, 10, 15 ou 20 prochaines années. J'ignore si c'est envisageable, mais serait-il possible d'avoir deux jours fériés? Serait-il possible de reconnaître le 21 juin comme jour de célébration de la culture autochtone, puis d'avoir une autre journée qui refléterait et reconnaîtrait la gravité du traitement réservé aux peuples autochtones?

Je ne dis pas que c'est la solution, mais lorsque nous envisageons l'avenir de notre pays, il nous faut reconnaître que nous suivons le douloureux processus qui consiste à nous rendre compte que nous devons cesser certaines choses pour en commencer d'autres. Nous devons adopter une perspective à long terme et nous rappeler les raisons essentielles derrière les divers mécanismes dont nous parlons. Ce jour dont nous parlons est une journée de réflexion sur ce qui s'est passé, sur la souffrance qui a été ressentie. C'est douloureux. Il faut absolument tisser des liens avec le monde de l'éducation et il faut absolument que se créent des occasions pour que toutes sortes de personnes puissent avoir des conversations sur cette étape très douloureuse de l'histoire et de la société canadiennes.

Cependant, je nous mets en garde contre le piège du « soit ceci, soit cela ». Je veux que nous réfléchissions à ce à quoi nous pouvons aspirer et à ce à quoi ce pays pourrait ressembler lorsque nous aurons commencé à comprendre pleinement l'histoire, la contribution et les droits des peuples autochtones de ce pays. Honnêtement, ce pays semble très différent de celui que nous avons actuellement. Il y a beaucoup de changements à opérer dans notre pays. Tous ces changements ne se produiront pas de notre vivant, c'est certain, mais nous devons penser au Canada de 2100. Qu'essayons-nous d'accomplir collectivement et quelle information devons-nous protéger? Quelles sont les activités commémoratives que nous devons protéger maintenant? Quelles sont les activités de célébration que nous devons protéger maintenant pour créer cet avenir?

Ce n'est pas facile. Je ne vous envie pas d'avoir à prendre cette décision. Nous essayons de nous en tenir aux principes et à ce que nous essayons de réaliser. C'est difficile.

• (1135)

[Français]

**La présidente:** Le temps de parole qui vous était alloué est écoulé, monsieur Nantel.

[Traduction]

Monsieur McKay.

**L'hon. John McKay:** Merci, madame la présidente.

Merci à vous deux d'être ici aujourd'hui.

J'ai l'avantage et le désavantage de ne pas être un membre habituel du Comité, alors je suis arrivé sans avoir accordé beaucoup de réflexion au sujet. D'une part, il s'agit d'un projet de loi très simple: choisir une journée et décider si elle est rémunérée ou non. C'est aussi simple que cela. D'un autre côté, c'est incroyablement complexe.

En écoutant mes collègues vous poser des questions, j'ai réfléchi à votre point de vue sur l'état de la consultation et de la réconciliation dans ce pays, car 5 % de la population est autochtone et 95 % ne l'est pas. Si nous voulons avoir des consultations et une réconciliation, il faut trouver une façon de concilier ces deux solitudes, à défaut d'un meilleur terme — je ne dis pas qu'elles ne sont que cela.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de certaines des questions historiques qui se posent ces jours-ci. Par exemple, nous célébrons les Célèbres cinq sur la Colline parlementaire, et avec raison. Elles ont fait progresser les droits des femmes de façon spectaculaire. Cependant, si l'on examine leur attitude de l'époque, on constate qu'elle n'a rien à voir avec les idées du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes également témoins de choses comme la statue de sir John A. Macdonald, qui a été défigurée à Regina, et la statue de Cornwallis, que l'on a retirée à Halifax, et c'est peut-être très bien. Il y a toutes sortes de choses qui bouillonnent sous la surface et qui parfois éclatent au grand jour.

Selon vous, où en est la réconciliation? Si nous voulons vraiment en faire une fête canadienne ou une journée de reconnaissance, comment voyez-vous cela? Comment envisagez-vous d'amener les 95 % restants à adopter une attitude qui favorise la réconciliation plutôt que des luttes contre les injustices historiques?

**M. Ry Moran:** Il y a là beaucoup de grandes questions.

Pour commencer, l'article des Nations unies que je vous ai lu fait directement référence à la responsabilité de l'État. Le pays, en soi, a le devoir de reconnaître les violations des droits de la personne qui ont eu lieu.

**L'hon. John McKay:** Vous parlez de l'extrait sur le révisionnisme et le négationnisme?

**M. Ry Moran:** C'est exact.

Il est articulé de différentes façons dans un certain nombre de principes qui s'appliquent, selon lesquels les pays eux-mêmes ont le devoir, en tant qu'États-nations responsables, de répondre de leurs actes et de justifier leurs gestes répréhensibles passés. C'est important, parce que juste sous la surface, se trouve la reconnaissance. L'humanité a, à maintes reprises, failli lamentablement. Les communautés saines, dynamiques, tant nationales qu'internationales, doivent s'appuyer sur certains des principes fondamentaux des droits universels de la personne — sur les droits des Autochtones en occurrence.

Le concept de garantie de non-réurrence est au cœur de tout cela. C'est un langage international pointu qui est utilisé lorsque Terri dit: « Je veux m'assurer que cela n'arrivera plus jamais à personne, nulle part. »

Ce dont nous ne parlons pas ici, c'est de changer l'histoire de façon à l'édulcorer. Nous parlons de mettre fin au conflit. Nous parlons de rétablir une paix véritable et durable dans notre pays. Nous sommes en conflit avec des peuples autochtones et non autochtones, et franchement avec l'environnement, depuis le début des temps.

Cela relève d'une vision très globale.

Quand on pense au processus douloureux auquel a donné lieu la compréhension de nos anciens dirigeants et de la construction de ce pays, il ne s'agit pas seulement de comprendre ce qu'ils ont fait d'une façon nouvelle, mais également de s'assurer qu'il y ait un bon équilibre. C'est pourquoi la Journée nationale des peuples autochtones est si importante. Nous devons reconnaître que la résistance des peuples autochtones à la création du Canada est maintenant perçue comme étant fondamentalement dans l'intérêt national.

Le premier ministre du Canada a dit que les idées qui avaient donné naissance aux pensionnats indiens n'avaient pas leur place dans la société canadienne. Cela en dit long sur ces idées qui sont profondément ancrées en nous. Il faut les combattre avec une certaine férocité, franchement, et les éliminer. Elles sont profondément enfouies en nous, sur les plans individuel, collectif, sociétal et national.

• (1140)

**L'hon. John McKay:** Comment conciliez-vous l'idée selon laquelle certains peuples et groupes autochtones ont effectivement refusé de célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada? Ils estimaient que la construction du Canada leur avait été imposée et constituait une forme de rejet de tout ce qui est autochtone. C'était un véritable anathème pour eux.

Si c'est vrai, comment faites-vous pour dépasser cela, pour qu'il y ait une adaptation de la part des 95 % et une adaptation de la part des 5 %... ou est-ce que cet écart est trop grand à combler?

**La présidente:** C'est une question complexe. Je vous préviens qu'il vous reste environ 45 secondes.

**L'hon. John McKay :** Je suis désolé.

**M. Ry Moran:** Je vais citer Willie Littlechild, parce que je pense qu'il l'a très bien exprimé. Les traités et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ne sont pas des problèmes, mais des solutions. Ils doivent cesser d'être perçus comme des problèmes. Nous devons commencer à les considérer comme des mécanismes fondamentaux qui sont déjà en place, qui ont été largement reconnus, comme une voie à suivre pour nous assurer de ne pas répéter les erreurs du passé.

C'est pourquoi nous avons les droits de la personne. C'est pourquoi la Déclaration des Nations unies fait partie du cadre général des droits de la personne. Nous devons nous protéger contre nous-mêmes. Les êtres humains sont précieux. Nous avons besoin de ces mesures ambitieuses et tangibles pour nous prémunir de cela.

**L'hon. John McKay:** Merci de cette prévenance.

**La présidente:** Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Wagantall, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

**Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC):** Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Je suis heureuse de pouvoir siéger à ce comité et entendre cette conversation.

J'aimerais poursuivre un peu dans la même veine que le député de Winnipeg en ce qui concerne les jeunes et la prochaine génération. Je comprends tout à fait ce qu'on essaie d'accomplir et toute la question de l'éducation équilibrée des 95 %, mais aussi l'importance de célébrer. La réconciliation, quand on y songe bien, suppose que la vérité soit révélée, que des excuses — des excuses très senties — soient présentées et acceptées. Il faut avoir la possibilité d'aller de l'avant et ce sont le pardon et la guérison qui nous permettent de le faire.

J'ai eu une merveilleuse rencontre avec un jeune chef. Il n'était pas de ma circonscription, mais nous nous sommes assis et il m'a parlé pendant des heures de son expérience. Son père, qui avait aussi été chef, et sa mère étaient tous deux passés par le système des pensionnats et avaient beaucoup souffert. Lorsque l'ancien premier ministre Harper a présenté des excuses, ce jeune homme a téléphoné à son père pour lui dire : « Papa », et son père a répondu : « J'écoute. J'écoute. » Il n'arrivait pas à parler. Il était tellement bouleversé par l'émotion, en sanglots, de voir ce qui était en train de se produire.

Ce jeune chef a dit : « Vous savez, j'ai grandi dans une maison où mes deux parents étaient des survivants. » À ce moment-là, c'est ce qu'ils étaient, des survivants des pensionnats. Ils ont grandi dans un climat où on leur disait de se cacher s'ils voyaient un policier arriver. Il a dit : « J'ai grandi en pensant que j'étais moi aussi un survivant des pensionnats indiens », jusqu'à ce que son père vive cette expérience et commence le processus de guérison. Il a dit : « Je me suis rendu compte que je n'étais pas un survivant des pensionnats indiens », et il a parlé de la façon dont il avait choisi de reprendre le cours de sa vie. Il dirige à présent sa collectivité et il a une énorme influence.

Il y a beaucoup de choses à célébrer dans tout ce processus. Je comprends la difficulté angoissante de réunir les deux, et pourtant, si nous ne le faisons pas, j'ai l'impression que nous n'arriverons pas à accomplir ce que nous voulons vraiment accomplir avec mes enfants et vos enfants. J'ai 10 petits-enfants. Je me vante un peu, je sais. Il est très important pour moi qu'ils... Honnêtement, mes enfants ont grandi dans des écoles où je les appelais les blancs symboliques. Maintenant, le monde est différent à bien des égards.

Si l'on veut parler de torts causés, je suis d'origine ukrainienne. Mon grand-père est arrivé juste avant l'Holodomor, et samedi soir, je vais me rappeler des millions d'Ukrainiens qu'on a essentiellement affamés à mort. Mes grands-parents ont déménagé au Canada et ils s'en souviennent encore, mais malgré tout cela, ils me disent : « Cathay, nous avons conservé notre culture. Nous avons notre langue. Nous sommes fiers. » D'une certaine façon, ils se sentent plus Ukrainiens ici qu'en Ukraine — c'est littéralement ce qu'ils m'ont dit.

Il y a toutes ces dynamiques, oui, celle de nous souvenir, de nous assurer que nos enfants savent et que nous ne répéterons pas les mêmes erreurs, mais il faut aussi nous assurer que nous célébrons le chemin parcouru et que nous continuons d'avancer.

J'ai une autre question très brève. Je siége au comité des anciens combattants à titre de porte-parole adjointe du cabinet fantôme. Nous avons voyagé pendant toute la dernière session pour rendre visite aux anciens combattants autochtones, aux Métis, aux Inuits et aux Rangers canadiens. Ils sont tellement incroyables. Ils n'ont pas été traités équitablement, mais aucun d'entre eux ne regrette d'avoir servi. Ils me permettent d'entrevoir tant d'espoir.

J'ai aussi un petit-fils dont l'anniversaire tombe le jour du Souvenir. Quand il était jeune, il m'a dit : « Vous savez quoi, grand-maman? Le matin, nous sommes tristes. L'après-midi, nous faisons la fête. » Il est important d'enseigner à nos enfants que nous avons un devoir de mémoire, mais que nous pouvons aussi célébrer.

J'espère seulement que vous estimez qu'il y a place pour ces deux aspects dans l'expression que vous cherchez pour ce jour de réconciliation.

• (1145)

**La présidente:** Il vous reste 20 secondes.

**Mme Cathay Wagantall:** D'accord. C'est dommage que nous ne puissions pas avoir plus de temps.

**M. Ry Moran:** Nous devons revenir, encore une fois, à ce que nous essayons de réaliser. Le processus que nous sommes en train de suivre est celui de la vérité et de la réconciliation. Cela suppose qu'il y a un lien entre les deux. La réconciliation est l'objectif, mais elle doit reposer sur la vérité.

Il ne fait aucun doute que ce dualisme est fondamental. Nous sommes actuellement aux prises avec la question de savoir comment y parvenir. Il y a un peu de tout.

**La présidente:** Merci.

Nous allons passer à M. Boissonnault, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**M. Randy Boissonnault (Edmonton-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je remercie les deux témoins d'être ici aujourd'hui.

Je commencerai par dire que le jour du Souvenir est un jour férié fédéral. Les employés fédéraux ont congé le jour du Souvenir. L'une des limites du gouvernement fédéral, c'est qu'il ne peut pas régir ce que font les provinces et les territoires, même s'il le voulait. Ce projet de loi d'initiative parlementaire accorderait le même congé aux employés fédéraux et aux organismes que le gouvernement fédéral réglemente.

Aux deux témoins d'aujourd'hui — je vais peut-être commencer par Mme Brown —, mon arrière-grand-mère, une pure Crie, Lucy Brown Eyes, m'a dit à l'âge de 5 ans alors qu'elle en avait 88 : « Nous venons de la terre, Randy, et un jour, nous retournerons à la terre, et la terre sera partagée à l'avenir. »

Croyez-vous que le fait de dire la vérité est la première étape de la guérison?

Madame Brown.

**Mme Theresa Brown:** Oui, je crois que le fait de dire la vérité est très important, même si le fait de dire la vérité au sujet des pensionnats indiens ne date pas de très longtemps. Nous venons tout juste de commencer à en parler. En fait, on en a parlé pour la première fois lors de la commission royale...

• (1150)

**M. Randy Boissonnault:** La CRPA.

**Mme Theresa Brown:** ... la CRPA, en 1993 environ.

**M. Randy Boissonnault:** En 1993 ou 1994.

**Mme Theresa Brown:** C'était la première fois que le pays se rendait compte que cette horrible atrocité avait eu lieu et elle continuait d'avoir lieu à ce moment-là.

Cette conversation ne date pas de très longtemps, il y a donc beaucoup d'éducation à faire. Nous disons qu'il est important d'avoir une journée de commémoration, une journée spéciale, distincte de toutes les autres journées. Nous commençons à peine à raconter notre histoire. Nous voulons qu'on s'en souvienne, et non pas qu'on l'associe à la fabrication de capteurs de rêves, de colliers et d'autres choses du genre. Elle sera oubliée.

D'une part, les gens ne veulent pas en parler. Les gens ont trouvé très difficile d'entendre nos histoires. Croyez-moi, je n'aime pas non plus raconter mon histoire. Si je n'y avais vu aucun avantage — un énorme avantage —, je ne l'aurais pas livrée. En fait, même vous raconter aujourd'hui ce que j'ai fait est difficile. C'est difficile chaque fois que j'en parle.

C'est pourquoi nous devons avoir une journée où nous pouvons en parler ensemble et avoir cette conversation difficile, sans essayer de l'oublier en faisant des capteurs de rêve ou en vous offrant nos plats et ce genre de choses.

Je veux que cette journée n'existe que pour dire la vérité absolue jusque dans l'éternité. Nous avons souffert dans ces écoles. Nous ne voulons plus camoufler la situation. Ce n'est pas quelque chose d'agréable. C'est difficile. Mais cela nous fera avancer comme pays — vers un meilleur pays, un meilleur endroit pour tout le monde.

**M. Randy Boissonnault:** Absolument.

C'est comme lorsque je parle à des anciens combattants et que certains anciens combattants plus âgés me disent que le seul jour où ils parlent de leur expérience, c'est le jour du Souvenir. Ils n'en reparlent plus du reste de l'année. Le jour du Souvenir est la journée où ils se sentent à l'aise. C'est un concept semblable.

Je pense qu'il y a une façon de respecter la Commission de vérité et réconciliation du Canada et d'avoir une journée où nous marquons une pause pour nous souvenir et une autre journée commémorative où d'autres activités seraient à l'ordre du jour. Je pense que c'est certainement possible.

Vous avez parlé d'un monument pour la vérité et la réconciliation.

Comment pensez-vous que cela pourrait être intégré à la journée, Ry ou Mme Brown?

**M. Ry Moran:** Brièvement, il y a un appel à l'action pour que soit érigé un monument national ici, à Ottawa, pour que d'autres monuments soient érigés — un dans chaque capitale provinciale — et pour que la Commission des lieux et monuments historiques s'occupe des sites des pensionnats.

J'envisage que l'on fasse quelque chose dans tous ces endroits, et dans d'autres également. Je peux très certainement envisager que l'on fasse quelque chose de grandiose ici, un monument national où les dirigeants nationaux se réuniraient pour réfléchir à ce terrible crime national.

Il ne faut pas oublier, si l'on remonte dans le temps, qu'un rapport très cinglant a été publié en 1921, dans lequel on disait qu'il s'agissait d'un « crime national ». C'est le titre du livre de John Milloy, *A National Crime*. Il était le chercheur principal, dont Terri a parlé, dans le dossier de la CRPA.

Je peux concevoir qu'il y ait un jour très solennel où, comme Terri le disait plus tôt, on déposerait du tabac et des couronnes. Il y aurait un moment de silence, un hommage et une commémoration. Nous savons rendre hommage à ceux qui sont tombés dans des circonstances terribles. Nous devons simplement reconnaître, d'une certaine façon, lorsque nous prenons du recul et que nous réfléchissons à la question sur le plan des droits de la personne, que les enfants qui sont tombés dans ces pensionnats étaient en grande partie des non-combattants. Ils ne méritaient pas que leur vie soit abrégée de façon aussi terrible.

**La présidente:** Voilà qui met fin au temps qui vous a été alloué; c'est aussi la fin pour ce groupe de témoins.

**M. Robert-Falcon Ouellette:** J'ai quelques suggestions à formuler à la présidence. J'espère que vous les accueillerez amicalement.

Je pense qu'il y a pas mal de questions à demander aux témoins au moment où ils se présentent; le Comité devrait les leur communiquer à l'avance.

La question à laquelle nous essayons vraiment de répondre concerne l'alternative du jour du Souvenir ou du jour de fête légale.

Je crains que les nombreux témoins qui comparaitront ne seront pas en mesure de répondre à ces questions importantes, qui auront une incidence sur ce projet de loi d'initiative parlementaire, et je me demande s'il pourra aller de l'avant dans ce cas.

Nous devons aussi répondre à la question de l'équilibre entre remonter le moral des gens et l'idée d'une commémoration. Pouvons-nous faire les deux? Nous devons écouter les survivants, les jeunes, les chefs, les femmes et les hommes, non seulement des communautés autochtones, mais aussi des communautés non autochtones.

Plus précisément, on s'interroge surtout sur la date. Il sera très difficile pour le Comité d'aboutir à un consensus si des dates ne sont pas discutées, surtout dans les témoignages.

Il faut que les groupes qui comparaissent ne se contentent pas de faire valoir une idée générale qui témoigne de l'importance de cette question. Il faut aussi entrer dans les détails, parce que c'est vraiment ce dont il est question ici. Il faut entendre l'orientation souhaitée, puisque nous, en tant que membres du Parlement subissons, nous aussi, de terribles contraintes. Nous avons une échéance qui se rapproche. Il y aura des élections dans très peu de temps, les projets de loi doivent être menés à terme dans un certain délai — 45 jours, je crois — et la Chambre doit ensuite les mettre aux voix.

Si nous n'avons pas répondu à ces questions, il sera très difficile pour les partis de parvenir à un consensus. Un fossé croissant pourrait se créer, le Cabinet votant d'un côté, le groupe parlementaire de l'autre, l'opposition votant d'un côté et les clivages. Ce n'est pas ce à quoi devrait tendre ce projet de loi.

De plus, il y a un impératif de taille, c'est-à-dire qu'il faut auditionner les entreprises, parce qu'on est inquiet des entreprises concernées et ce qu'un jour de fête légale ou un jour du souvenir... l'équilibre entre la culture et ce que nous faisons.

Voilà une partie des questions que je vous poserais, à vous et aux témoins. Je pense qu'il est très important qu'à leur audition, les témoins aient déjà accompli beaucoup avec les membres de leur organisation pour répondre aux questions. C'est bien de consacrer du temps à évaluer leur importance, mais beaucoup d'entre nous sont déjà conscients de leur importance. Aujourd'hui, j'ai entendu tout le monde parler de ce que nous voulons faire, mais nous nous demandons comment faire et quelles mesures nous devrions prendre.

• (1155)

**La présidente:** Je vous remercie de vos commentaires. Merci beaucoup, monsieur Ouellette.

C'est tout le temps que nous avons pour ce groupe de témoins. Je tiens à vous remercier tous les deux du temps que vous nous avez accordé. Nous vous avons posé un tas de questions. Vous n'avez peut-être pas été en mesure de répondre à toutes nos questions ou que peut-être d'autres idées vous sont venues depuis, alors n'hésitez surtout pas à nous faire parvenir vos observations par écrit. Je vous demande simplement d'essayer de le faire le plus tôt possible.

La séance n'est pas suspendue. Le Comité reste sur place. Je remercie le groupe de témoins, mais le Comité doit s'occuper d'une motion de M. Blaney.

Merci de votre aide.

Monsieur Blaney, vous avez la parole.

[Français]

**L'hon. Steven Blaney:** Merci beaucoup, madame la présidente.

À la suite des propos de M. Ouellette, j'aimerais simplement ajouter que nous serions effectivement ouverts à l'idée qu'on informe à l'avance les futurs témoins des sujets qui pourraient être soulevés lors de leur comparution.

Comme vous le savez, le ministre des Finances, M. Bill Morneau, a déposé une loi d'exécution du budget. Il s'agit en fait de la plus grande loi d'exécution du budget jamais présentée. Certains éléments de ce projet de loi omnibus touchent le Comité permanent du patrimoine canadien, comme vous le savez. D'ailleurs, j'étais à la Chambre des communes, hier, et des députés du gouvernement ont vanté certaines dispositions du projet de loi concernant le droit d'auteur. Comme certains éléments du projet de loi touchent directement notre comité et que c'est notre responsabilité, comme parlementaires, de tenir un vote éclairé au sujet du projet de loi du ministre Morneau, j'aimerais proposer aux membres du Comité de convier le ministre Pablo Rodriguez à venir nous présenter ses justifications.

**La présidente:** J'aimerais seulement clarifier quelque chose.

J'ai un avis de motion devant moi.

**L'hon. Steven Blaney:** En fait, j'en ai deux. Est-ce la motion comportant seulement un paragraphe?

[Traduction]

Est-ce que c'est celle que vous avez?

[Français]

**La présidente:** Je veux simplement que tout le monde ait une bonne idée de la motion que nous allons mettre aux voix.

**L'hon. Steven Blaney:** C'est celle-ci.

**La présidente:** Celle que nous avons devant nous est la suivante:

Que, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 24 octobre 2018, le Comité prenne connaissance du Budget supplémentaire des dépenses (A) avant la date limite fixée à l'article 81(5) du Règlement; et que le Comité invite le ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme à comparaître dans le cadre de cette étude.

**L'hon. Steven Blaney:** C'est bien celle-là.

**La présidente:** D'accord.

Je ne sais pas s'il y a un débat.

**L'hon. Steven Blaney:** Je n'ai pas fini mon intervention, madame la présidente.

**La présidente:** D'accord. Je voulais simplement être claire et préciser de quelle motion il s'agissait.

**L'hon. Steven Blaney:** La motion vise à inviter le ministre Rodriguez à venir nous parler des éléments dans la loi d'exécution du budget qui touchent directement notre comité, par exemple le droit d'auteur.

Nous avons entendu plusieurs témoins, notamment des gens du domaine de l'édition, des gens du domaine universitaire et des gens des médias régionaux, qui avaient des attentes relativement aux mesures d'exécution du budget. Ils s'attendaient à y retrouver des éléments qui auraient permis au milieu de l'éducation de mieux défendre les droits d'auteur et de pallier des lacunes dans la Loi sur le droit d'auteur.

Je suis convaincu que le ministre Rodriguez sera content de venir nous parler des éléments du projet de loi qui touchent le domaine qui nous concerne. En même temps, les membres du Comité pourront

mentionner les éléments qui ne s'y trouvent pas, mais qui ont été soulevés par les témoins que notre comité a entendus.

• (1200)

[Traduction]

**La présidente:** Très bien. Je veux simplement confirmer le libellé de la motion que tout le monde a sous les yeux et qui est mise aux voix. Elle se lit comme suit:

Que, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 24 octobre 2018, le Comité prenne connaissance du Budget supplémentaire des dépenses (A) avant la date limite fixée à l'article 81(5) du Règlement; et que le Comité invite le ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme à comparaître dans le cadre de cette étude.

Quelqu'un veut-il discuter de cette motion? Je ne vois personne.

[Français]

**L'hon. Steven Blaney:** Madame la présidente...

[Traduction]

**La présidente:** Vous ne pouvez pas discuter de votre propre motion, n'est-ce pas?

[Français]

**L'hon. Steven Blaney:** Je demanderais un vote par appel nominal.

**M. Randy Boissonnault:** J'aimerais poser une question.

Quel est l'amendement fait par M. Blaney au sujet du rapport budgétaire? Je peux dire que nous sommes contents d'avoir le ministre ici pour nous parler du Budget supplémentaire des dépenses (A), mais il n'y a aucune raison que le ministre vienne ici en ce qui a trait à la loi d'exécution du budget. De quoi s'agissait-il, exactement?

[Traduction]

**La présidente:** Excusez-moi, je veux simplement éclaircir la situation, parce que la motion que j'ai devant moi, que j'ai lue deux fois, vise à prendre connaissance du Budget supplémentaire des dépenses (A). C'est la motion dont on a été saisi.

[Français]

**L'hon. Steven Blaney:** Il y a le volet relatif aux dépenses additionnelles du ministre; c'est une coutume de recevoir le ministre à ce sujet. En plus, hier, il faisait la promotion de certaines mesures budgétaires. Ses collègues députés ont prononcé des allocutions à la Chambre en faveur de cela.

**M. Randy Boissonnault:** La motion que nous avons devant nous porte sur le Budget supplémentaire des dépenses (A). Nous chercherions donc à connaître l'ampleur de sa compréhension de cette question, et pas de la Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018.

**L'hon. Steven Blaney:** C'est ce que dit la motion.

[Traduction]

**La présidente:** Je vais lire cette motion une fois de plus pour que tout le monde sache clairement ce qui est mis aux voix. Je vais la lire en anglais, pour la simple raison que je suis beaucoup plus rapide dans cette langue et que cela va m'empêcher de m'enfarger sur le mot « multiculturalisme ». Je cite:

Que, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 24 octobre 2018, le Comité prenne connaissance du Budget supplémentaire des dépenses (A) avant la date limite fixée à l'article 81(5) du Règlement; et que le Comité invite le ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme à comparaître dans le cadre de cette étude.

Après avoir entendu ce libellé, et que pour vous il est clair, y a-t-il d'autres questions?

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

**La présidente:** Excellent. Merci.

La séance est suspendue.

•(1200) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

•(1205)

[Français]

**La présidente:** Nous sommes de retour. Bienvenue à tout le monde. Nous attendons encore quelques témoins.

Monsieur Blaney, vous avez la parole.

**L'hon. Steven Blaney:** Madame la présidente, vous savez que les Canadiens ont découvert avec effroi que, depuis 10 ans, une ancienne gouverneure générale, en plus de recevoir sa généreuse pension, réclame des comptes de dépenses se chiffrant à plus de 200 000 \$ par année. Évidemment, il a fallu un travail très important de la part de journalistes pour que l'on découvre cela.

Manifestement, le fait que l'on cache des dépenses au public canadien ternit la réputation de nos institutions. Dans le cas présent, il s'agit de l'institution des représentants de la reine au Canada.

C'est la raison pour laquelle je dépose une motion demandant que notre comité entreprenne une étude d'une durée d'au moins deux réunions, dans les meilleurs délais, sur les dépenses et les mécanismes de responsabilisation du gouverneur général du Canada et des anciens gouverneurs généraux qui continuent de recevoir de l'argent des contribuables. Cette motion demande aussi que le Comité étudie les dépenses et les mécanismes de responsabilisation des monarques et de leurs représentants, y compris les anciens représentants, dans les monarchies constitutionnelles comparables à celle du Canada.

Il me semble évident que cette proposition est conforme à l'ouverture et à la transparence que le gouvernement souhaite mettre en avant. Cela fait suite également aux réponses que nous avons eues à la période des questions, où le gouvernement a fait preuve d'ouverture en souhaitant vraiment que les Canadiens sachent de quelle manière leur argent est dépensé.

[Traduction]

**La présidente:** Heureusement pour nous.

[Français]

**M. Randy Boissonnault:** Madame la présidente, vous allez remarquer que la motion est irrecevable. Mon honorable collègue, qui est un ancien ministre, connaît bien les procédures du Comité. Déposer une telle motion est contre le Règlement. Nous aimerions que vous la déclariez irrecevable et que nous respections les normes et procédures du Comité.

**L'hon. Steven Blaney:** J'invoque le Règlement, madame la présidente.

**La présidente:** Laissez-moi un moment parler à la greffière.

[Traduction]

J'allais commencer, et cela pourrait couper court à la discussion. C'est une motion de fond qui demande un préavis de deux jours. Ainsi nous pourrions en prendre connaissance à notre retour.

Ce dont j'ai besoin, c'est de continuer d'entendre nos témoins, si quelqu'un veut en discuter davantage. C'est la décision que je rends, et je l'ai confirmée auprès du greffier.

[Français]

**L'hon. Steven Blaney:** Madame la présidente, je me plie à votre décision. Il me sera donc possible, à la prochaine réunion du Comité, de présenter la motion pour que nous puissions en débattre. Je souhaite obtenir l'aide de tous mes collègues du Comité afin de l'adopter, pour que les Canadiens sachent de quelle manière leur argent est dépensé.

**La présidente:** Monsieur Nantel, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**M. Pierre Nantel:** Absolument.

Non seulement je pense qu'il est bien de poser des questions relativement aux budgets destinés au gouverneur général, mais je suis même d'avis qu'il est bien de remettre en question tout notre lien avec la monarchie. Je suis donc très d'accord avec mon collègue.

•(1210)

**La présidente:** C'est excellent.

[Traduction]

Nous pourrions revenir à cette motion une fois que nous aurons reçu le préavis nécessaire, mais toutefois nous avons des témoins qui nous attendent et j'aimerais bien pouvoir les entendre.

[Français]

Nous avons parmi nous Robert Bertrand, qui est le chef national du Congrès des peuples autochtones. Ce dernier a beaucoup d'expérience relativement à notre comité.

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

[Traduction]

Nous accueillons également Mme Kluane Adamek, chef de la région du Yukon au sein de l'Assemblée des Premières Nations.

Bienvenue, madame.

Nous avons, par vidéoconférence, M. Naveen Mehta des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada.

J'aimerais commencer par M. Mehta, car il arrive que des problèmes techniques interrompent la vidéoconférence. Il vaut donc mieux commencer par vous.

Veuillez faire votre exposé, monsieur Mehta.

**M. Naveen Mehta (conseiller juridique principal, directeur du Service des droits de la personne, Équité et Diversité, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada):** Je vous remercie.

Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à ce comité. Je suis conseiller juridique principal responsable des droits de la personne pour les TUAC Canada, l'un des plus importants syndicats du secteur privé au Canada, qui représente près d'un quart de million de personnes et leurs familles dans l'ensemble du pays. Nos membres sont diversifiés, motivés et actifs, et ils sont des milliers dans chacune de vos circonscriptions.

Mardi, nous avons organisé un événement annuel ici, à Ottawa, ouvert à tous les membres du Comité et à tous les députés. Si vous avez assisté à cet événement, vous savez que nos membres travaillent dans les secteurs industriels qui nous accompagnent du berceau à la tombe. En effet, ils travaillent dans les maternités, les garderies, la vente au détail d'aliments et finalement dans les salons funéraires.

En tant que syndicat national, nous sommes très fiers de notre réputation de défenseur des droits des travailleurs, non seulement ceux de nos membres, mais aussi ceux de tous les travailleurs. Au cours de la dernière décennie, cet engagement nous a permis de comprendre qu'il y a un domaine où nous devons travailler beaucoup plus fort. Cela concerne notre relation avec les Autochtones et, très important, notre boulot de mise en pratique des recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

Vous avez devant vous des gens qui connaissent beaucoup mieux que moi l'histoire des Autochtones et je vous suggère de mettre à profit leur expérience. Alors que je préparais cet important mémoire, j'ai reçu une mine de renseignements des membres autochtones du comité des Autochtones des TUAC. Ce comité a été formé en 2016. Il constitue une source essentielle de sagesse pour la préparation de ces mémoires et l'élaboration du travail devant mener à une stratégie nationale de réconciliation et d'établissement de relations sérieuses avec ces communautés.

En ce qui concerne notre travail avec les communautés autochtones jusqu'à présent, comme je l'ai mentionné plus tôt, il consiste à essayer de donner vie aux recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation. En peu de temps, nous avons réussi à faire des choses telles que la création d'une trousse de réconciliation des TUAC Canada. Il s'agit d'un manuel concis qui encourage les membres non autochtones, le personnel et les dirigeants ainsi que la population canadienne à démêler les mystères, les faussetés et les mensonges purs et simples qu'on nous a enseignés à l'égard des communautés autochtones.

De plus, cela nous permet de faire un pas vers la réconciliation. À cela s'ajoute — et je pourrais continuer encore longtemps, bien sûr, mais je n'en ai pas le temps — un travail de collaboration avec Cindy Blackstock et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, dans le dossier des droits de la personne contre le gouvernement fédéral. Nous avons collaboré de très près dans divers dossiers autochtones en lien avec les services d'aide à l'enfance dans les réserves, mais je n'ai pas le temps de tout passer en revue.

Je veux vous parler de la célébration de la Journée nationale des peuples autochtones. En tant que syndicat national, les TUAC Canada ont commencé à le faire en 2017 et 2018, d'abord à Calgary, puis à Winnipeg. Ces célébrations pendant deux jours nous ont permis de mieux comprendre et apprécier tant les Autochtones que les non-Autochtones ainsi que le caractère et l'importance de cette fête.

La première fois, on a attiré 25 personnes. C'était notre première tentative. La deuxième fois, il y a eu plus de 50 personnes. C'était l'occasion pour nous tous — Autochtones et colons — de réfléchir sur le passé et le présent du Canada et de définir des étapes significatives pour l'avenir.

L'une des initiatives à venir qui a vu le jour à la suite de cette fête consiste à établir des liens avec les communautés autochtones de tout le pays, particulièrement en ce qui concerne les jeunes, et à contribuer à une meilleure compréhension des droits en milieu de travail dans les communautés autochtones et pour les jeunes Autochtones qui quittent la réserve.

Le mois prochain, nous allons rencontrer la Waterhen Lake First Nation, dans le nord de la Saskatchewan, pour faire exactement cela auprès de plus de 300 jeunes de la communauté qui seront présents.

Il est important de souligner que la Journée nationale des peuples autochtones et sa célébration n'ont rien de nouveau. C'est quelque chose qu'on célèbre de plus en plus dans les milieux de travail

canadiens. Certains ont déjà commencé à accorder un jour férié payé à cette occasion. Ce dont nous discutons ici n'est pas un concept obscur; c'est une vague émergente et puissante pour l'avenir. En élaborant notre guide de négociation en milieu de travail pour les peuples autochtones et la réconciliation, nous avons commencé à examiner le libellé des dispositions existantes en lien avec cette fête.

D'après nos recherches préliminaires, les employeurs et les syndicats vont en ce sens et signent des conventions collectives qui prévoient que cette fête sera un jour férié payé. À ce sujet, je vais vous donner une ou deux statistiques. Nous avons calculé combien de conventions collectives dans l'ensemble du pays considèrent le 21 juin comme un jour férié payé, ou combien d'employeurs offrent cela à leurs employés à temps plein ou à temps partiel.

• (1215)

Nous avons découvert que 4 % des employeurs étudiés accordaient aux employés à temps plein ou à temps partiel la possibilité d'avoir un jour férié payé pour la Journée nationale des peuples autochtones.

Nous avons ajouté les employeurs qui accordaient un congé non rémunéré ou un congé compensateur cette journée-là, et cela représentait 2 % des employeurs.

Reste à savoir si nous voulons faire partie de cette vague ou si nous allons être une nouvelle génération de Canadiens à qui on finit par avouer à contrecœur l'inéluctable vérité selon laquelle il nous faut donner vie aux recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation. L'adoption de ce projet de loi est essentielle pour y arriver.

Ma proposition sans réserve au Comité, c'est que nous n'avons pas le choix, en ce sens que nous devons nous considérer comme des progressistes, donc nous devons veiller à ce que ce projet de loi aille de l'avant. Il est important pour les Autochtones, et tout aussi important, voire plus pour les colons, pour ceux d'entre nous qui n'occupent pas ce territoire depuis des temps immémoriaux, de célébrer les réalisations des Autochtones, de témoigner et de se rappeler du passé et de bâtir à partir de maintenant une véritable relation de nation à nation.

Je reviens rapidement sur l'affirmation de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui, dans son mémoire, fixait à environ 3,6 milliards de dollars le coût que représenterait ce nouveau jour de fête légale pour les entreprises canadiennes. Malheureusement, ni historique ni étude n'ont été fournis, et la lettre était très courte.

Le projet de loi vise à modifier uniquement le Code canadien du travail, comme nous le savons, et ce, pour les salariés sous réglementation fédérale. Nous savons tous que la grande majorité des Canadiens sont assujettis aux lois provinciales du travail, ce qui est hors de la portée de ce projet de loi.

Je dirais qu'il ne faut pas accorder d'importance à ce chiffre de 3,6 milliards de dollars, car il ne reflète pas vraiment la réalité dont nous sommes saisis aujourd'hui. De plus, célébrer a un coût et représenter a toujours un coût. Si nous voulons bâtir le pays dont nous rêvons et que d'autres savent que nous existons, je pense qu'il est essentiel que nous ayons une telle fête.

Je sais que personne ne suggérerait de retirer la fête du Canada ou la fête de Noël de la liste des fêtes nationales. Ce serait absurde de le faire. Dans le même ordre d'idées, nous savons qu'il y a un coût pour la justice et un coût encore plus élevé pour l'injustice et l'inaction. Je crois fermement qu'il serait injuste de ne rien faire et de ne pas adopter ce projet de loi.

Le travail de réconciliation est également fondamental pour l'identité de ce pays. Je ne parle pas seulement des syndicats ou des ONG et de quelques milieux de travail. Au cours de mes déplacements d'un océan à l'autre, j'ai constaté qu'il était vraiment nécessaire et urgent pour ceux qui se sont établis sur ce territoire d'avoir une discussion plus honnête sur les tragédies passées ou actuelles et sur la façon dont nous voulons nous assurer que de telles tragédies ne se reproduisent plus.

Par exemple, j'ai la chance d'être membre du groupe Legal Leaders for Diversity and Inclusion, une organisation composée de 100 avocats généraux d'entreprises du Canada, notamment les grandes banques, les multinationales, les entreprises régionales et celles de petite taille. Bien que je ne parle pas au nom de cette organisation, je peux vous dire qu'un thème central du travail de ses membres est celui de la réconciliation.

**La présidente:** Monsieur Mehta, votre temps est écoulé, alors je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît. Vous pouvez prendre quelques secondes, oui.

**M. Naveen Mehta:** Super. J'en suis à mon dernier paragraphe.

La Journée nationale des peuples autochtones s'inscrit dans le droit fil de la célébration du solstice d'été par les communautés autochtones traditionnelles, alors même qu'elle est à quelques jours d'une fête chrétienne européenne importante. Cela renforce l'intérêt pour l'inclusion, d'un point de vue national, ce qui permettra aux Canadiens de partager leur espace et invitera à de nouvelles expériences qui s'articuleraient autour de la Journée nationale des peuples autochtones.

Je vous remercie infiniment de m'avoir permis de témoigner.

**La présidente:** Merci beaucoup.

[Français]

Nous continuons maintenant avec le chef national Robert Bertrand.

• (1220)

**Le chef national Robert Bertrand (Congrès des peuples autochtones):** Merci beaucoup, madame la présidente.

[Traduction]

Bonjour, madame la présidente, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs les représentants et chers invités.

Je m'appelle Robert Bertrand. Je suis le chef national du Congrès des Peuples Autochtones, ou CPA. Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui et je tiens à souligner que nous nous trouvons sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin.

Depuis plus de 47 ans, le CPA s'évertue à défendre les droits et les besoins des Autochtones hors réserve, inscrits ou non inscrits, des Métis et des Inuits du Sud dont la majorité vit en milieu urbain, rural ou éloigné. Le CPA est également le porte-parole national de ses 10 organismes provinciaux et territoriaux affiliés, lesquels jouent un rôle essentiel en nous permettant d'établir un lien direct avec les priorités et les besoins des personnes que nous servons.

Cette discussion est importante. Le projet de loi C-369 vise à modifier des lois de manière à faire de la Journée nationale des peuples autochtones un jour de fête légale. Je vous suis reconnaissant de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui, parce que la consultation sur les questions qui touchent tous les Autochtones est une chose que le CPA s'efforce d'obtenir dans le cadre de son travail en tant qu'organisation nationale.

Une journée célébrant les populations autochtones du Canada existe depuis plus de 20 ans. En tant que citoyens de ce pays, nous en sommes venus à reconnaître que, pour progresser ensemble, nous devons parvenir à une véritable réconciliation entre tous les Autochtones, les non-Autochtones et tous les ordres de gouvernement. Chaque année, ce jour-là, nous célébrons l'immense contribution des peuples autochtones à notre pays.

Au cours de la dernière année, j'ai assisté à la commémoration organisée devant le Monument aux anciens combattants autochtones, à Ottawa. J'ai été très honoré d'être là pour souligner le courage de tous les Autochtones qui ont servi et qui continuent de servir dans les Forces armées canadiennes. Le CPA est favorable à ce que la Journée nationale des peuples autochtones devienne une fête légale, afin que tous puissent se réunir pour honorer les communautés et les cultures autochtones dans le cadre d'une journée de célébration.

Nous croyons qu'en plus de la fête, le gouvernement fédéral devrait appuyer le travail d'éducation et les activités des organisations autochtones dans les villes et les collectivités du Canada. Nous devons veiller à ce que tous les Canadiens prennent le temps de connaître leur histoire et soient outillés pour le faire. Une fête nationale offrirait l'occasion aux Canadiens de prendre conscience et d'apprendre des nombreuses cultures autochtones qui existent dans ce vaste pays.

Il est important que cette journée soit inclusive et que, comme le dit le projet de loi, elle s'adresse à tous les Autochtones du Canada. Nous ne serons pas exclus en raison de notre lieu de résidence, de notre statut ou de nos opinions politiques. Un jour de fête légale offrira une occasion importante de réfléchir à la diversité des patrimoines et des cultures de notre peuple, ce qui demeure essentiel au tissu social de notre pays. Ce faisant, chacun d'entre nous s'efforcera de parvenir à une véritable réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones.

*Thank you.* Merci. *Meegwetch.*

**La présidente:** Nous passons maintenant à la chef régionale Kluane Adamek, région du Yukon, Assemblée des Premières Nations.

**La chef régionale Kluane Adamek (Région du Yukon, Assemblée des Premières Nations):** Merci.

Je suis très heureuse d'être ici. Je tiens à saluer le chef national du Congrès des peuples autochtones et, bien sûr, rappeler que nous sommes sur territoire algonquin non cédé et que nous rendons un hommage particulier aujourd'hui à nos anciens combattants autochtones. C'est aujourd'hui que nous leur rendons hommage, et je porte ma nouvelle tenue cérémonielle.

J'ai un coquelicot perlé que je ne porte pas en ce moment, mais il est épinglé à ma veste. C'est une journée très importante. C'est avec beaucoup d'humilité que je suis ici pour vous faire part de mes idées sur une journée où nous pouvons célébrer qui nous sommes, certainement d'un point de vue autochtone, mais pas seulement pour les peuples autochtones; c'est pour le Canada.

Je m'appelle Kluane Adamek et j'appartiens au clan des Dakl'awéidi de Killerwhale. Je suis chef régionale du Yukon et j'occupe ce poste depuis janvier dernier. En plus de représenter les intérêts de leurs électeurs, il est très important que les membres du Comité fassent entendre leur voix et fassent preuve de leadership pour respecter les engagements du premier ministre actuel et d'autres avant lui. Bien sûr, nous savons que la relation avec les peuples autochtones revêt la plus grande importance pour lui, mais voilà bien 40, 50, 60, 100, 200 ans qu'elle est en gestation.

Il ne fait aucun doute qu'il est extrêmement important d'appuyer les Canadiens de partout au pays et de leur donner l'occasion de célébrer notre identité avec nous le 21 juin. Nous savons que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en ont fait état, tout comme la Déclaration des Nations unies et le projet de loi C-262.

L'an dernier, en 2017, le 21 juin était un congé férié au Yukon; il y a 18 ans, les Territoires du Nord-Ouest ont désigné le 21 juin comme jour férié.

C'est là où nous en sommes maintenant. La question n'est plus de savoir pourquoi, mais comment. Comment pouvons-nous faire progresser la réconciliation tout en voyant à ce que nos peuples soient pleinement reconnus dans ce pays? C'est l'occasion pour tous les Canadiens de passer une journée à apprendre. Au Yukon, des célébrations ont lieu partout sur le territoire, mais en particulier au Festival culturel Adäka, où nous accueillons les visiteurs les bras ouverts. Nous partageons notre identité. Nous battons du tambour et chantons parce que c'est important. C'est une occasion d'apprendre.

En outre, plus récemment, le conseil exécutif national, les autres chefs régionaux, le chef national et moi-même avons eu une conversation à propos de cette journée. Voici une idée que le Comité pourrait envisager. Nous devons avoir une journée de célébration. Les célébrations font partie de nos us et coutumes au Yukon. Notre potlatch est bien vivant. On nous l'avait enlevé, mais il est revenu pour ne plus jamais nous quitter.

Il faut aussi songer à une journée de commémoration, qui sera distincte, pour rendre hommage aux survivants des pensionnats. Les Canadiens autochtones et non autochtones comprennent cette histoire grâce aux chandails orange qui ont inondé le pays. Cette histoire qui nous est commune nous a été cachée, enlevée, à ceux d'entre nous qui sommes assis à cette table et à ma génération, à votre génération, à celle de nos grands-parents. Il s'agit de commémorer le courage des survivants des pensionnats en leur consacrant une journée, spécialement pour eux.

Il n'est pas nécessaire que la date coïncide avec notre jour de fête. En Israël, par exemple, il y a une journée où l'on reconnaît l'histoire et une journée de célébration le lendemain. Cela se fait partout dans le monde. La Nouvelle-Zélande a une journée, la Journée Waitangi, le 6 février. Le Canada peut être un chef de file en la matière.

J'estime que c'est maintenant plus que jamais possible, et je me tourne vers notre premier intervenant, notre chef national du Congrès des peuples autochtones. Je pense au milieu des affaires, au secteur public et à leurs rôles. Je pense à tous ces Canadiens et à tous ces enfants. Il nous incombe de nous assurer qu'ils comprennent vraiment la relation originale qui existe dans notre pays.

Nous avons choisi cette reconnaissance, la compréhension de qui nous sommes, la diffusion de nos histoires. Nous savons tout cela, mais il est temps d'agir. Nous savons pourquoi. Il s'agit de savoir comment.

Pour le Comité, bien sûr, le 21 juin est célébré partout au pays. Le solstice est déjà un jour férié dans le Nord. Le gouvernement fédéral donnerait le ton aux autres provinces et territoires du pays en leur montrant à quel point c'est important et en les invitant à être solidaires avec le Nord, qui a déjà fait un grand pas dans ce processus.

● (1225)

C'est aussi à vous d'y réfléchir: le 30 septembre doit aussi être une journée de commémoration. Nous devons vraiment comprendre cette histoire, parce que nous savons, comme l'ont dit nos aînés — je

pense à ma grand-mère et à mon père qui ont tous deux fréquenté les pensionnats — que cette histoire importante et ce domaine précis de compréhension doivent être établis. Il faut le comprendre. Nous devons appuyer les survivants des pensionnats.

Voilà les réflexions dont je voulais vous faire part, au Comité et, bien entendu, à l'Assemblée des Premières Nations. Nos chefs et nos gens ont amplement débattu de ce sujet au fil des ans. Que ce soit dans nos villages ou dans les centres urbains, nous avons une responsabilité. Chacun de nous a un rôle à jouer dans ce chemin vers la réconciliation.

J'aimerais participer à cette célébration avec vous lorsque ce projet de loi deviendra loi. Ce que nous entendons partout au pays, c'est que la réconciliation ne coûte rien. On ne peut pas chiffrer cela. Bien sûr, il y aura des considérations financières à faire entrer en ligne de compte. Mais attendez un instant, combien d'autres jours fériés avons-nous eus? Combien d'autres fêtes avons-nous célébrées sans jamais vraiment célébrer l'engagement que nous avons pris à l'égard de cette relation avec les peuples autochtones, ou la façon dont nos peuples autochtones, les peuples des Premières Nations, moi-même comme citoyenne de Kluane, avons contribué à notre pays, à nos économies et à la façon dont nous menons nos affaires? C'est très important.

Je tiens à remercier le Comité de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer et de lui faire part du défi que lance ReconciliACTION. La question n'est pas de savoir pourquoi, mais quand et comment. Il s'agit aussi de savoir comment commémorer le courage des survivants des pensionnats. Nous pensons à Phyllis qui portait son chandail orange et à la force avec laquelle nous nous sommes manifestés ce jour-là, tout cela pour qu'on nous l'enlève ensuite. Il s'agit de veiller à ce que cela ne se reproduise plus jamais.

Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner. Je tiens tout particulièrement à saluer ma collègue de l'Assemblée des Premières Nations, Natasha. C'est un dossier auquel elle travaille de très près. Je connais beaucoup des membres de vos équipes qui sont ici aujourd'hui. C'est certainement une responsabilité incroyablement importante. Je vous souhaite bonne chance dans vos délibérations.

*Gunalchéesh.*

● (1230)

**La présidente:** Merci.

Nous allons commencer la période de questions.

Nous allons passer à M. Boissonnault, pour sept minutes, s'il vous plaît.

**M. Randy Boissonnault:** Merci beaucoup, madame la présidente. Merci à tous les témoins d'aujourd'hui.

Chef régionale Adamek, j'ai une question pour vous.

Je suis un Cri non inscrit de l'Alberta, mon arrière-grand-mère Lucy Brown Eyes, était de sang cri à 100 %. Tout le monde prend ma mère pour une mexicaine parce qu'elle prend le soleil régulièrement pour bronzer et c'est comme si elle avait passé tout l'été dehors. Son sang est cri à 25 %.

Nous ne parlions pas des pensionnats, mais il y en avait un tout près. Nous ne parlions pas de notre identité autochtone, parce que, dans les années 1970, en Alberta, il y avait comme une honte à le faire. Je pense que nous devons en arriver à un point au Canada où nous prenons le temps de parler des aspects sombres de notre passé, de la façon dont nous avons marginalisé les gens, de la façon dont les pensionnats ont servi de modèle au gouvernement de l'apartheid d'Afrique du Sud qui cherchait un moyen de séparer les gens. Nous nous sommes si bien pris pour séparer les Autochtones des non-Autochtones que d'autres gouvernements sont venus étudier notre façon de faire et s'en sont inspirés pour opprimer leurs propres peuples. Je pense que cela vaut bien une journée.

Je pense aux gens qui étaient enfermés dans les pensionnats alors que j'étais encore à l'université, dans les années 1990, à l'Université de l'Alberta, et les gens allaient encore à Blue Quills, et cela mérite une journée. Je pense que cela mérite 11 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral pour que tous ceux qui sont sur la liste de paie fédérale aient un jour de congé pour aller écouter et réfléchir à cela avec leur famille. Espérons que les provinces et les territoires imiteront l'exemple.

Chef régionale, croyez-vous que les Canadiens non autochtones, qu'ils soient du Sud ou du Nord, en savent suffisamment sur l'histoire des Autochtones et des pensionnats?

**La chef régionale Kluane Adamek:** Je tiens à vous remercier d'avoir partagé vos réflexions aussi ouvertement, parce que nous connaissons nos histoires communes. Je tiens également à vous dire qu'il semble y avoir des similitudes dans des parties cachées de nos histoires respectives. Il s'agit de savoir où nous en sommes dans l'apprentissage. Il me semble qu'il y a beaucoup de chemin à faire.

Au Parlement, bien sûr, les sénateurs, les députés et les décideurs ont beaucoup à apprendre. Notre peuple, nos Yukonnais, ont beaucoup à apprendre. Les habitants du Nord ont beaucoup à apprendre. Les Canadiens ont beaucoup à apprendre. Oui, nous en avons besoin de ces journées. Vous mentionnez ces chapitres sombres; même si nous avons tourné la page, nous ne pouvons pas laisser moisir le livre sur les tablettes. Il s'agit de revoir cela, de comprendre et, comme vous le dites, de l'assimiler comme une partie de notre histoire qui n'est plus cachée.

C'est incroyablement gênant. Il faut de la vulnérabilité et du courage pour en parler du point de vue de ceux et celles qui ont vécu cette expérience. Il faut aussi être vulnérable pour que les colons canadiens — les non-Autochtones — conviennent qu'il faut en parler.

C'est très pénible, mais c'est la seule façon d'avancer. C'est ce que nous disent nos aînés, nos dirigeants, nos membres du Comité et nos députés. C'est extrêmement important. Je dois dire que je suis d'accord avec vous. Il y a encore tant à apprendre.

Je viens d'une région qui a 11 traités modernes... les gens pensent encore que ces traités ont été signés et qu'on a obtenu les camions gratuitement. C'est faux. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Il s'agit d'une entente tripartite entre le gouvernement du Yukon, le Canada et les Premières Nations.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a tant à apprendre. Ces journées y contribueraient en partie. Il reste encore de nombreux changements systémiques à apporter, mais laissez-nous avoir ces

journées et donner une chance aux fonctionnaires fédéraux. Mettons également au défi les provinces et les autres territoires d'en arriver au point où la journée sera reconnue là aussi.

• (1235)

**M. Randy Boissonnault:** J'ai une question à vous poser, mais je vais la mettre en contexte. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Je suis d'accord avec vous. J'ai grandi à Morinville, près de la Première Nation d'Alexander. Ma grand-mère travaillait au foyer Youville, à St. Albert. Je représente maintenant Edmonton-Centre, juste au sud. Il y a environ un mois, une femme est retournée chez elle dans son immeuble d'habitation à St. Albert. On avait affiché à sa porte un avertissement disant: « Vous auriez intérêt à partir, vous et vos gosses, parce que vous n'êtes pas les bienvenus ici, et si vous ne partez pas, il y aura du grabuge. »

Elle est Autochtone et elle vivait avec ses cinq enfants dans un appartement. Les gens de l'immeuble, les Blancs et les Autochtones, ont dit qu'elle et ses enfants n'avaient pas leur place à St. Albert, hors réserve.

Nous avons besoin de cette journée. Nous avons besoin d'une journée de commémoration. Nous avons besoin d'une journée de célébration. Autrement nous n'atteindrons pas notre objectif comme le peuple que nous sommes.

Voici ma question. Lorsque vous serez une aînée dans des dizaines d'années — je dirais même de nombreuses dizaines —, qu'aimeriez-vous que nous ayons accompli avec cette journée de commémoration? Que pourront dire les enfants à leurs enfants et à leurs petits-enfants lorsque nous aurons bien fait les choses?

**La chef régionale Kluane Adamek:** Je décrirais le moment que j'ai vécu ici aujourd'hui, le fait d'avoir pu raconter cette histoire et le fait qu'en 2018 ou 2019, une loi a été adoptée. Je dirais qu'à partir de ce moment-là, on a constaté un changement dans l'ensemble du pays: les gens ont commencé à se réunir pour célébrer, écouter et apprendre... ces moments de réflexion profonde, comme vous les décrivez... une journée en septembre.

C'était le temps de l'année où les enfants étaient enlevés. C'est aussi le début de l'année scolaire.

Comment pouvons-nous utiliser l'éducation alors qu'elle a servi d'outil pour assimiler notre peuple pendant des décennies? Comment pouvons-nous tourner la page et dire: « Pouvons-nous utiliser ce système pour changer les choses? » Ce serait un changement non seulement pour les élèves autochtones — cela ne fait aucun doute —, mais pour tous nos enfants. Il faut que l'éducation se fasse auprès des jeunes.

Je n'ai pas d'enfants en ce moment. Ce n'est plus un secret pour personne. C'est pourquoi je peux voyager partout au pays tout le temps. La première ministre de la Nouvelle-Zélande amène son bébé partout avec elle, ce que je trouve extrêmement émouvant. C'est peut-être moi dans quelques années, sait-on jamais.

Ce que je veux dire, c'est que j'aimerais bien raconter cette histoire à mes petits-enfants et décrire l'expérience de nos parents et grands-parents, qui l'ont vécue, de sorte qu'on ne l'oublie jamais, comme le disent souvent nos aînés. On ne peut pas oublier cette expérience. Nous devons pouvoir progresser ensemble dans notre cheminement vers la guérison. Il faut toujours en parler.

Je vous remercie de cette question. Je vous en suis reconnaissante et j'ai hâte de répondre à d'autres questions sur l'importance de ces deux journées, que vous avez décrite.

[Français]

**La présidente:** La parole est maintenant à M. Blaney pour sept minutes.

**L'hon. Steven Blaney:** Merci, madame la présidente.

Merci de vos propos inspirants, chef Adamek.

Merci à vous aussi, chef Bertrand.

Merci également au témoin par vidéoconférence.

J'habite en face de Québec, à Lévis, une région où le secteur acéricole est très dynamique. Bellechasse est considérée comme le berceau mondial de l'acériculture. On a des technologies de filtration membranaire, des systèmes de pompage, des appareils de télémétrie, mais, dans le fond, tout cela repose sur un savoir autochtone. En effet, l'eau d'érable est un héritage des communautés qui occupaient le territoire de Bellechasse. C'étaient probablement des Malécites.

Dans votre présentation, vous avez parlé de commémorer cela. Il est important pour les gens de Bellechasse de se rappeler les origines d'un secteur qui crée beaucoup d'emplois et qui exporte beaucoup de produits aux États-Unis. Vous avez parlé de célébrer cet héritage et de le commémorer.

Avant vous, nous avons reçu des témoins qui nous ont parlé des écoles résidentielles. Ce qui est beaucoup ressorti des discussions, c'est l'éducation.

Par ailleurs, il y a le principe de reconnaissance, que nous appuyons, bien évidemment. Quand j'étais ministre des Anciens Combattants, monsieur Bertrand, j'ai eu la chance de participer à des cérémonies du 21 juin avec des Autochtones. Je trouvais que c'était une belle porte d'entrée pour moi afin de reconnaître la contribution des Autochtones au Canada moderne et leurs sacrifices.

•(1240)

[Traduction]

Quelle est la meilleure recette?

[Français]

Comment pouvons-nous concilier tout cela? Nous ne voulons pas seulement une journée de congé. Les gens aiment bien les journées de congé; moi aussi, je les aime. Toutefois, nous voulons une journée significative. Comment pouvons-nous nous assurer que les générations futures seront bien conscientes des enjeux autochtones?

Comme M. Boissonnault le mentionnait, il ne faut pas seulement des activités de commémoration et de célébration, mais aussi de l'éducation. Comment pouvons-nous assurer cette éducation? Quels outils peuvent nous aider à atteindre l'objectif de ce projet de loi? Comment pouvons-nous le perfectionner, pour que ce ne soit pas seulement une journée de congé dont les gens ignorent la signification?

**Le chef national Robert Bertrand:** Merci beaucoup de votre question, monsieur Blaney.

L'une des pistes qu'on pourrait regarder serait de travailler avec les commissions scolaires partout au pays justement pour donner de l'information aux jeunes et leur expliquer la signification de cette journée.

J'ai remarqué une chose avec mes enfants. Ils sont rendus grands maintenant, mais lorsqu'ils étaient petits, ils arrivaient à la maison avec toutes sortes d'informations sur le recyclage. Je peux vous dire

que, maintenant que ces enfants sont devenus des adultes, l'idée de recycler est ancrée dans leur façon d'agir.

Je verrais très bien un travail qui s'effectuerait aux paliers fédéral et provincial avec les écoles pour sensibiliser les enfants à une telle journée. D'après moi, ce serait un très bon premier pas vers la réconciliation.

**L'hon. Steven Blaney:** Madame Adamek, aimeriez-vous ajouter un commentaire?

**La chef régionale Kluane Adamek:** Certainement. Merci de la question.

Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada contient plus de 80 recommandations. Alors, c'est un bon endroit où commencer.

Je parle français, mais ma langue maternelle est l'anglais. C'est donc un bon test pour moi aujourd'hui.

C'est l'une des recommandations, mais il y en a d'autres. Je pense aux ministres de l'Éducation ou encore aux ministres de la Santé du Canada.

[Traduction]

Il faut que ce soient les engagements, comme vous le décrivez. Comment pouvons-nous nous assurer que les gens comprennent vraiment ce que signifient ces journées?

J'aimerais vous faire part d'un modèle que nous utilisons dans ma communauté. Nous commençons par la personne. Cela nous amène, vous et moi, à penser au territoire sur lequel nous vivons: comment partager cela avec nos familles? Comment pouvons-nous diffuser l'histoire que nous connaissons? Puis il y a la famille, et ensuite, dans un cercle plus large, la communauté. Ensuite, on pense aux nations, puis on pense au pays.

Tout le monde a donc un rôle à jouer dans cette éducation. Il n'y a pas de source unique, si vous voulez. C'est nous, les personnes, qui créons notre propre compréhension. C'est désormais une responsabilité. Il n'appartient plus exclusivement aux Canadiens autochtones de divulguer notre histoire. Il faut que chaque Canadien prenne le temps d'apprendre. Je pense que ce serait une façon de s'y prendre.

Je suggère également que des outils soient créés, au sein du gouvernement, pour les fonctionnaires. Ces changements s'ajouteraient à tous les changements et à toutes les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, par exemple, que les fonctionnaires comprennent mieux la relation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Pour aller un peu plus loin, il y a un certain nombre d'outils qui peuvent être utilisés, que nous aimerions pouvoir appuyer, avoir des engagements sur...

Je suggérerais également de se tourner vers ces nations et de pouvoir fournir... de mon point de vue, en parlant des Premières Nations, en particulier, dans ce pays, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, qu'elles soient inscrites ou non. Comme nous le savons, au Yukon, il n'est pas nécessaire d'avoir le statut d'Indien pour être citoyen de nos nations. Nos ententes nous permettent de définir notre propre citoyenneté. Nous sommes allés au-delà de la Loi sur les Indiens. Il s'agit donc de savoir comment nous aidons nos nations à diffuser leurs histoires, à avoir cette journée très spéciale, en tant que peuple Kluane, pour que l'on sache qui nous sommes, d'où nous venons et ce que notre histoire a été. Quelle a été l'incidence de la route de l'Alaska sur notre peuple? Pourquoi la ruée vers l'or est-elle considérée comme le début du Yukon? Attendez un instant. C'est faux. Pourquoi a-t-il fallu 40 ans pour que Kate Carmack soit reconnue comme l'un des découvreurs d'or? Ce sont ces moments qui ne seront plus seulement notre responsabilité à titre de Première Nation Kluane, mais à titre de Yukonnais. Cependant, nous avons besoin de soutien pour être en mesure d'accueillir ces événements importants et de créer ces documents.

Je vous remercie de cette question parce qu'il y aura des outils et des ressources à développer. Il y aura des enseignements, des séances d'apprentissage et des séances de compréhension chez soi, à table. Comme je viens d'un milieu autochtone et non autochtone, je sais très bien qu'il y a des conversations qui n'ont pas toujours lieu. « Hé, grand-père, nous avons une ferme. Je crois que cette ferme est construite sur les terres ancestrales des Curve Lake. » Ces conversations n'ont eu lieu qu'à notre table parce que j'ai des antécédents autochtones et non autochtones. Cela change donc le registre de la conversation.

Il est de notre responsabilité de changer cette conversation, dans le cercle que j'ai décrit, qui est le nôtre, et d'aller plus loin — dans la communauté, la famille, nos lieux de travail, nos nations et nos pays.

• (1245)

[Français]

**L'hon. Steven Blaney:** Merci beaucoup, chef Adamek.

Soit dit en passant, votre français est excellent.

**La chef régionale Kluane Adamek:** Merci.

**La présidente:** La parole est maintenant à M. Nantel.

**M. Pierre Nantel:** Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup à tous d'être ici.

Messieurs Mehta et Bertrand, je vous remercie, mais ma première question s'adresse à vous, madame Adamek. Vous êtes tellement une leader positive.

Je siège ici, à Ottawa, depuis sept ans. S'il est une chose que j'ai apprise, c'est que l'idéal est le pire ennemi du mieux. Je pense que le projet de loi de ma collègue Mme Jolibois a apporté cette notion qui a percé un mur, qui a amené une belle grande conversation comme celle-là et des témoignages comme les vôtres, ce matin.

Sauf erreur, vous aimeriez que, dans le rapport du Comité, en plus de recommander ce jour férié qui pourrait être le 21 juin, on décrète la Journée nationale du chandail orange, un peu comme le jour du Souvenir, que cela soit assorti ou non d'un congé.

**La chef régionale Kluane Adamek:** Merci de la question.

[Traduction]

Nous savons que le 21 juin est le jour de la célébration profonde et cette date est là pour rester. Il pourrait également s'agir de la journée du solstice, ce que nous encourageons, bien sûr.

Il ne faut pas oublier non plus que la célébration et la commémoration sont deux choses différentes. Je pense au potlatch. Quand quelqu'un meurt, nous avons un potlatch, une fête pour commémorer son passage sur terre. Un an plus tard, c'est la célébration. Nous avons une fête et nous échangeons des cadeaux. Dans notre culture, plus on donne, plus on est riche. Nous avons une journée de commémoration et une journée de célébration, tout comme bien d'autres cultures au pays.

Il faut que ce soit une question de célébration. C'est peut-être un petit pas en avant, mais j'ai l'impression qu'il est temps que nous en fassions un grand. Cela voudrait dire deux jours. Bien sûr, il y aura un coût. Bien sûr, il y aura des inquiétudes. Il y en aura toujours, mais nous aurions l'occasion d'être des leaders. Si nous ne le faisons pas maintenant, j'aimerais savoir quand et pourquoi. Il faut deux journées presque entières. Quelles sont les premières étapes pour y arriver? Il faudrait peut-être en parler un peu plus longuement. Il doit y avoir au moins une journée. Cela ne fait aucun doute. Nous sommes presque en 2019. Je considère qu'il devrait y en avoir deux. Nous parlons de deux choses très différentes.

J'espère avoir fourni les éclaircissements que vous recherchez et que nous discuterons de nouveau. Il s'agit d'une conversation officielle, ce que je comprends parfaitement, mais nous serions heureux d'avoir d'autres entretiens avec vous, mesdames et messieurs, pour décrire pleinement les différences entre les deux et expliquer pourquoi c'est si important.

C'est l'esprit qui anime et doit animer ma génération. Il ne peut s'agir d'un seul groupe ou leadership. Toutes nos communautés doivent être de la partie. Il faut vraiment que nos enfants — vos enfants, vos petits-enfants, mes futurs enfants, mes futurs petits-enfants — comprennent vraiment de quoi il s'agit.

• (1250)

[Français]

**M. Pierre Nantel:** Absolument.

Je vais maintenant m'adresser à vous, messieurs Bertrand et Mehta.

[Traduction]

J'ai été très heureux d'entendre parler aujourd'hui du milieu de travail et de l'accord général que cette idée y aurait suscité selon votre témoignage.

Ma question s'adresse à tout le monde. M. Blaney a parlé du jour du Souvenir dans une conversation étonnante et difficile que nous avons eue au sujet de déclarer un jour férié ou non. Des gens passionnés sont venus parler. Tout en étant très impliqués dans le jour du Souvenir, ils ont tous trouvé que ce ne serait pas une bonne idée que ce soit un jour férié.

On peut également dresser un autre parallèle quand on parle du jour du Souvenir.

[Français]

Je pense qu'on ne peut pas nier le fait que les icônes ont beaucoup de valeur. C'est du moins ce que je crois. Par exemple, beaucoup d'entre nous portent le coquelicot. Nous ne le portons pas juste le jour du Souvenir. Nous commençons à le porter en novembre, ou même un mois avant. Ainsi, les gens le voient apparaître, les jeunes demandent aux gens pourquoi ils portent une petite fleur rouge. Cela favorise la conversation. Finalement, c'est plutôt un mois du Souvenir pendant lequel il y a des journées thématiques.

Monsieur Bertrand, monsieur Mehta ou madame Adamek, est-ce que vous croyez que le fait d'avoir une icône susciterait plus de conservations et surtout augmenterait la visibilité des Autochtones? Pour tout le monde, une journée de congé demeure une journée de congé. Grâce au coquelicot, même si les gens n'ont pas une journée de congé, ils savent que c'est le jour du Souvenir.

**Le chef national Robert Bertrand:** À titre d'information, lorsque Mme Jolibois a tenu sa conférence de presse sur la Colline du Parlement, j'étais à ses côtés.

Je dois vous faire remarquer qu'il y a environ un mois et demi, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle ici, à Ottawa. Nous avions des gens d'un peu partout au Canada. Je crois que nous étions environ 125 délégués réunis. Quelqu'un a fait la proposition d'avoir une journée désignée pour la vérité et réconciliation. Durant la discussion, plusieurs personnes ont pris la parole. Je me souviens en particulier d'une dame qui a parlé de ses expériences à l'école résidentielle. Je dois vous dire que, lorsqu'elle a terminé de parler, presque tous les gens présents avaient les larmes aux yeux. Lorsqu'est venu le temps de voter, cette résolution n'a pas été adoptée. Les gens nous ont dit par la suite qu'il leur était très difficile de parler des incidents qui s'étaient passés dans les écoles résidentielles et de se remémorer tout cela.

Cependant, il a ensuite été question d'une journée de reconnaissance, et ces gens n'y voyaient aucun problème. J'ai d'ailleurs la résolution entre les mains. Si vous me le permettez, je vais la lire.

**La présidente:** Vous pouvez la lire, mais nous avons déjà dépassé les sept minutes et demie.

• (1255)

**Le chef national Robert Bertrand:** Je m'excuse. En tout cas...

**M. Pierre Nantel:** Non, allez-y.

**La présidente:** Vous pouvez la lire, mais je voulais simplement mentionner que nous devons ensuite passer au prochain intervenant.

**Le chef national Robert Bertrand:** D'accord, pas de problème.

[Traduction]

« Attendu que le ministère du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme travaille à la mise en œuvre d'un nouveau jour férié pour souligner les séquelles des pensionnats, et attendu que le Canada célèbre la Journée nationale des Autochtones le 21 juin et la Journée du chandail orange le 30 septembre, qu'il soit résolu que le Congrès des Peuples Autochtones appuie un jour férié autochtone national proposé par David Turner, et appuyé par Liam Thompson, tous deux de l'Aboriginal Congress of Alberta Association. »

[Français]

Cette résolution a été adoptée.

Les gens veulent laisser le passé derrière eux et penser davantage à l'avenir.

**La présidente:** D'accord, merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Breton pour cinq minutes.

**M. Pierre Breton (Shefford, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Chef Bertrand, vous étiez en train de lire la déclaration, ou du moins la résolution, n'est-ce pas?

**Le chef national Robert Bertrand:** Oui, c'est cela.

**M. Pierre Breton:** Vous l'avez lue rapidement, alors certaines choses m'ont échappé. Vous avez mentionné deux dates. La proposition vise-t-elle à ce qu'il y ait deux dates?

**Le chef national Robert Bertrand:** Non, il n'y aurait qu'une date.

**M. Pierre Breton:** D'accord. Ce serait soit celle du mois de juin, soit celle du mois de septembre. C'est la proposition sur laquelle vous avez demandé aux gens de se prononcer, n'est-ce pas?

**Le chef national Robert Bertrand:** Non. La première résolution qui avait été proposée visait à désigner une journée pour la vérité et réconciliation. Cela a fait peur à certaines personnes. C'est pour cela qu'un autre nom a été suggéré, c'est-à-dire le jour férié national des Autochtones. Les gens étaient favorables à ce terme, contrairement au premier nom suggéré.

**M. Pierre Breton:** D'accord, je comprends. Il y a quand même eu un grand regroupement d'environ 125 personnes.

Je me posais simplement une question. Je m'excuse, mais j'ai manqué la première heure de la séance, car j'étais dans une autre rencontre. C'est un projet de loi vraiment très intéressant que nous a présenté notre collègue. J'aimerais savoir quel travail de consultation a été fait dans la dernière année. Si ma mémoire est bonne, ce projet de loi a été déposé en octobre 2017. De quelle façon les communautés, les groupes ou les différentes organisations ont-ils été consultés? Avez-vous personnellement été consultés? Savez-vous si toutes les organisations autochtones au pays s'entendent?

Je vais commencer par vous, chef Adamek. Par la suite, le chef Bertrand et M. Mehta pourront répondre.

**La chef régionale Kluane Adamek:** Merci de la question.

[Traduction]

Il est certain que l'Assemblée des Premières Nations a adopté diverses résolutions réclamant une journée de célébration, une journée de reconnaissance, et aussi une journée de commémoration, comme celle que nous décrivons.

Nous nous ferons un plaisir de les déposer auprès du Comité et de vous faire part de ce qui a été adopté récemment par notre conseil exécutif national. Nous, les 10 chefs régionaux et le chef national avons adopté une résolution selon laquelle le 30 serait la date de commémoration que nous préconiserions.

De notre point de vue, nos communautés ont tenu ces conversations. Les survivants des pensionnats ont eu ces conversations. C'est là que l'orientation et les réflexions que nous avons entendues disent que la commémoration et la célébration sont deux choses différentes. Je veux m'assurer d'être aussi clair que possible. Oui, le 21 juin a été et devrait continuer d'être une journée de célébration. On en a discuté partout au pays. Je sais que nos chefs au Yukon sont en faveur de cela.

Il devrait aussi y avoir une journée de commémoration pour vraiment apprendre et comprendre ces chapitres sombres, les séquelles des pensionnats. Le vice-président a posé une question plus tôt au sujet du coquelicot et de la façon dont les gens le reconnaissent comme symbole d'une journée. Les gens reconnaissent maintenant que le chandail orange symbolise une journée. C'est pourquoi il est très important de faire une distinction entre les deux.

Je suis tout à fait en faveur de ces deux dates, mais je recommanderais fortement que nous les considérions comme deux journées distinctes. La Commission de vérité et de réconciliation, comme l'a décrit le chef national du Congrès des Peuples Autochtones, nous a recommandé d'envisager le 30 septembre. Il y a une journée que nous célébrons avec un potlatch, où nous faisons la fête, où nous célébrons qui nous sommes au Canada, et une journée où nous reconnaissons les chapitres les plus sombres de notre histoire et où nous honorons les survivants des pensionnats.

• (1300)

[Français]

**M. Pierre Breton:** Voulez-vous ajouter quelque chose, chef Bertrand?

**Le chef national Robert Bertrand:** Oui. C'est une question très importante pour le Congrès des peuples autochtones.

[Traduction]

Malheureusement, le Congrès des Peuples Autochtones n'a pas été consulté au sujet de cette journée.

Nous avons remarqué par le passé que le gouvernement fédéral et AINC traitent surtout... Comme vous le savez, il y a cinq organisations autochtones nationales au Canada, mais, pour une raison qui m'échappe, dans la plupart des cas, le gouvernement fédéral se contente de consulter uniquement trois d'entre elles. Je ne veux pas parler au nom de l'Association des femmes autochtones du Canada, l'AFAC, mais nous sommes souvent oubliées. Je pense que pour une discussion aussi importante que celle-ci, le Congrès aurait dû être invité. Nous représentons les gens qui vivent hors réserve. Je ne vous apprend rien de nouveau, mais plus de 70 % des Autochtones vivent hors des réserves. Nous sommes les plus âgés et

nous sommes laissés-pour-compte. Je dois vous dire que j'en suis parfois très contrariée.

Quoi qu'il en soit, je suis très heureuse d'être ici, de pouvoir exprimer mes sentiments. Mais pour répondre à votre question, non, le Congrès des Peuples Autochtones n'a pas été consulté.

**La présidente:** Malheureusement, le temps est écoulé. Je ne l'ai pas vu passer. Je m'excuse.

Si vous voulez ajouter quelque chose par écrit, ou si vous avez quelque chose à dire en 10 secondes...

D'accord.

**La chef régionale Kluane Adamek:** Encore une fois, au nom de l'Assemblée des Premières Nations, nous continuons de participer activement à ce dossier et nous tenons à préciser, avec tout le respect que je dois aux organisations autochtones nationales, que le travail de l'Assemblée continue d'appuyer tous les nôtres.

Nous représentons des Indiens non inscrits au Yukon qui souscrivent à nos accords, tout comme des gens qui vivent hors réserve. Nous continuerons de soutenir tous nos peuples de notre mieux.

Merci beaucoup de m'avoir donnée l'occasion d'être ici.

**La présidente:** Merci.

Je tiens également à préciser qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, car il y avait une question à ce sujet.

Je remercie tout le monde d'être venu.

[Français]

Merci de tous vos témoignages.

[Traduction]

Les deux témoins ont parlé de résolutions qui avaient été adoptées. Si vous pouviez nous fournir des copies de ces résolutions, les faire parvenir au greffier, ce serait utile. Vous n'avez pas besoin de le faire aujourd'hui.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>